



# NIGER

Décembre 2017

## PREMIERE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ET RAPPORT DES SERVICES DU FMI

Dans le cadre de la première revue au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI**, préparé par une équipe des services du FMI pour qu'une demande de décision par défaut d'opposition soit soumise au Conseil d'administration. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités du Niger, qui se sont conclus le 6 novembre 2017 et ont porté sur l'évolution de la situation et des politiques économiques sous-tendant l'accord du FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 30 novembre 2017.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

- Lettre d'intention adressée par les autorités nigériennes au FMI\*
- Mémoire de politiques économique et financière des autorités nigériennes\*
- Protocole d'accord technique\*

\* Ces documents figurent aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :  
International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>  
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international  
Washington, D.C.**



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n° 17/500  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
15 décembre 2017

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

### **Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord FEC avec le Niger et approuve un décaissement de 19,9 millions de dollars**

Le 15 décembre 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la première revue des résultats économiques obtenus par le Niger dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), puis examiné et approuvé l'évaluation des services du FMI sans réunion<sup>1</sup>.

Malgré les problèmes de sécurité et les cours défavorables des produits de base, les résultats économiques ont été satisfaisants dans un contexte marqué par une bonne campagne agricole, le PIB réel progressant de 5 % en 2016, tandis que l'inflation restait contenue à 0,2 %. Le taux d'activité devrait atteindre 5,2 % en 2017, grâce principalement au renforcement des secteurs des hydrocarbures et des services et à une croissance robuste du crédit. Le déficit courant se réduira probablement à 13,4 % du PIB sous l'effet de la hausse des exportations de produits pétroliers, d'un rebond des exportations d'uranium et de la réalisation progressive des projets d'infrastructure à forte intensité d'importations. Sous l'effet de ce qui précède et d'un soutien continu et important des bailleurs de fonds, la balance des paiements globale devrait donc devenir positive en 2017, le Niger commençant à contribuer aux réserves internationales de l'UEMOA.

Le programme soutenu par la FEC reste pour l'essentiel axé sur : i) la préservation de la stabilité macroéconomique par la poursuite de politiques budgétaires et d'endettement prudentes, ii) l'élargissement de l'assiette des recettes, iii) la priorisation des dépenses publiques et le renforcement de leur contrôle et iv) la diversification de l'économie et la réponse au défi démographique, l'accent étant surtout mis sur le développement des secteurs privé et financier. Toutefois, l'évolution défavorable de la situation extérieure et la forte croissance démographique, qui dilue les investissements et pose le défi consistant à créer des emplois pour une population active galopante, présentent des risques pour les résultats du programme et les perspectives de développement à long terme.

---

<sup>1</sup> Le Conseil d'administration prend des décisions selon la procédure par défaut d'opposition lorsqu'il estime qu'une proposition peut être examinée sans débat en séance officielle.

## **Évaluation par le Conseil d'administration**

En concluant la première revue des résultats économiques obtenus par le Niger dans le cadre du programme appuyé par la FEC, les administrateurs ont approuvé l'évaluation des services du FMI comme suit :

Les autorités ont exécuté leur programme appuyé par la FEC de manière globalement satisfaisante. Tous les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs, à l'exception d'un seul, ont été atteints. Si la politique budgétaire a été prudente grâce à un contrôle strict des dépenses, la mobilisation des recettes budgétaires est restée inférieure aux prévisions du programme. Le programme de réformes structurelles progresse, mais les capacités limitées d'exécution ont entraîné certains retards, notamment dans la mise en place d'un Compte Unique du Trésor.

Des mesures adéquates ont été prises pour faire progresser le programme jusqu'à la fin de 2017. Un collectif budgétaire a réduit les crédits pour 2017 afin de protéger les objectifs de déficit et de financement intérieur du budget face au manque à gagner en recettes attendu pour la fin de 2017. Les mesures visant à renforcer les recettes affichent de premiers résultats, comme l'établissement de l'assiette douanière sur la base de la valeur transactionnelle des importations. Les travaux sur un vaste programme de réformes structurelles se poursuivent.

Le programme s'appuie sur un cadre macroéconomique ambitieux mais réaliste. La croissance du PIB devrait s'élever à environ 5,5 %, avec la réduction de la pauvreté que cela suppose, et ce malgré les vents contraires. Des mesures visant à modérer l'inflation sont en place et la politique budgétaire est axée sur le respect des critères de convergence de l'UEMOA d'ici à 2021. Un soutien vigoureux des bailleurs de fonds atténue les éventuels effets négatifs sur la croissance de l'assainissement des finances publiques et aide à rendre la balance des paiements positive.

La loi de finances pour 2018 est conforme aux objectifs du programme. Elle consacre un assainissement judicieux des finances publiques avec une réduction du déficit budgétaire de base qui passera à 3,9 % du PIB (contre 4,6 % en 2017), une hausse des recettes fiscales de 0,5 % du PIB soutenue par des mesures concrètes (telles que la réduction des exonérations de TVA, le contrôle plus strict des incitations à l'investissement et les impôts minimums) et une limitation des dépenses.

Les autorités ont élaboré un programme complet et détaillé de réformes structurelles budgétaires qui comporte une panoplie de mesures relatives à l'administration fiscale, des améliorations de la gestion des finances publiques et des initiatives visant à rehausser la qualité des dépenses publiques. Une assistance technique importante de la part des bailleurs de fonds, FMI inclus, est disponible pour appuyer ces efforts.

Les autorités reconnaissent à juste titre qu'il est indispensable de développer le secteur privé au Niger et de diversifier l'économie pour atteindre les objectifs de développement. A cet effet, les travaux visant à améliorer le climat des affaires se poursuivront. Les capacités de prêt des banques seront renforcées à travers l'achèvement rapide du programme d'apurement des arriérés du gouvernement, le recours croissant au système financier pour les opérations budgétaires et l'application du nouveau cadre juridique du crédit-bail. Cependant, il conviendrait de réexaminer la récente décision de quitter l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), qui compromet les résultats d'autres réformes louables dans le secteur minier.

Il y a lieu de féliciter les autorités pour avoir placé les questions démographiques et de genre en tête de leur programme politique. Il est désormais capital d'obtenir des résultats sur le terrain, afin d'éviter qu'une forte croissance démographique ne compromette la réalisation des objectifs de développement. La formulation envisagée d'un plan d'action quinquennal sur le genre, fondé sur la politique nationale genre actualisée, et le projet de loi visant à scolariser les filles plus longtemps, ainsi qu'à retarder le mariage et la procréation, sont accueillis avec satisfaction.

## Niger : principaux indicateurs économiques et financiers, 2015-22

	2015	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022
		Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Prog. Rév.	Projections			
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	4,0	5,0	5,2	5,2	5,5	5,2	5,4	5,6	7,2	6,1
PIB hors ressources naturelles à prix constants	4,5	5,1	5,0	4,8	5,6	5,1	5,5	5,9	4,6	5,2
Production pétrolière (milliers barils/jour)	15	17	18	18	19	19	20	20	40	50
Déflateur du PIB	0,5	-0,4	2,4	1,8	2,1	2,3	1,9	1,9	1,7	2,0
Indice des prix à la consommation										
Moyenne annuelle	1,0	0,2	2,0	2,0	2,1	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0
Fin de période	2,2	-2,2	2,2	3,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Secteur extérieur										
Exportations, f.à.b. (FCFA)	-10,1	-4,9	13,7	9,7	12,3	8,2	10,4	7,3	31,2	5,8
Dont : exportations hors uranium	-15,2	7,9	10,3	12,6	13,4	14,2	15,8	9,8	37,5	5,3
Importations, f.à.b. (FCFA)	9,6	-13,0	19,5	5,4	11,2	14,3	10,4	9,7	-3,8	6,5
Volume des exportations	-4,5	-4,2	6,6	12,5	9,1	9,3	10,5	6,5	31,9	7,8
Volume des importations	7,3	-14,1	17,1	2,3	8,9	12,3	8,5	7,5	-6,2	4,2
Termes de l'échange (détérioration -)	-7,5	-2,3	0,1	-7,4	1,6	-5,6	-2,2	-1,2	-6,0	-0,3
Finances publiques										
Recettes totales	7,6	-16,2	13,9	13,2	12,4	10,2	9,8	17,4	15,6	11,5
Dépenses totales et prêts nets	9,8	-14,4	14,1	15,2	4,7	8,3	9,7	6,2	0,0	6,7
dont : dépenses courantes	11,0	-4,5	9,2	7,9	5,1	6,1	5,9	3,1	4,2	6,7
dont : dépenses en capital	8,7	-23,4	19,9	23,4	4,2	10,5	13,3	9,0	-3,6	6,7
(Variation annuelle, en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)										
Monnaie et crédit										
Crédit intérieur	18,0	10,6	11,5	10,4	6,7	7,6	7,1	4,4	2,9	0,8
Crédit à l'État (net)	9,1	6,3	6,4	6,9	1,7	2,5	1,2	-1,5	-5,2	-6,3
Crédit à l'économie	8,9	4,3	5,1	3,5	5,0	5,1	5,8	5,9	8,1	7,1
Avoirs intérieurs nets	15,1	10,7	11,9	9,7	7,0	9,8	7,1	4,4	2,9	0,8
Monnaie au sens large (pourcentage)	4,6	8,7	11,1	12,4	10,9	10,8	9,0	8,2	8,7	6,6
Vitesse de circulation de la m, au sens large (ratio)	0,0	0,0	3,4	0,0	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Finances publiques										
Recettes totales	18,0	14,4	16,1	15,3	16,8	15,6	16,0	17,4	18,5	19,0
Dépenses totales et prêts nets	32,5	26,6	28,1	28,6	27,3	28,8	29,4	29,0	26,6	26,3
Dépenses courantes	15,5	14,1	14,6	14,3	14,2	14,1	13,9	13,3	12,7	12,5
Dépenses en capital	17,0	12,5	13,5	14,4	13,1	14,8	15,6	15,8	13,9	13,8
Solde de base (hors dons) <sup>1</sup>	-7,4	-4,2	-4,9	-4,6	-4,0	-3,9	-3,4	-1,0	0,6	1,3
Solde global (base engagements, dons compris)	-9,1	-6,1	-7,4	-6,1	-6,0	-6,2	-5,7	-4,1	-2,3	-1,5
Investissement brut	42,5	37,0	42,0	36,0	42,8	38,0	38,7	39,9	33,4	33,3
dont : investissement non public	25,5	24,6	28,4	21,6	29,7	23,2	23,1	24,2	19,5	19,6
public	17,0	12,5	13,5	14,4	13,1	14,8	15,6	15,8	13,9	13,8
Épargne nationale brute	22,0	21,6	24,0	22,6	24,3	22,1	22,3	22,2	22,1	22,2
dont : non publique	17,2	19,4	20,9	18,5	20,2	18,4	18,1	16,3	14,9	14,2
Épargne intérieure	20,0	19,8	19,8	19,7	20,3	20,2	20,5	20,9	21,1	21,2
Solde de la balance des transactions courantes										
hors dons officiels	-22,7	-17,3	-19,5	-16,5	-20,0	-18,1	-18,4	-19,4	-12,7	-12,6
dons compris	-20,5	-15,5	-18,0	-13,4	-18,5	-15,9	-16,4	-17,7	-11,3	-11,1
Ratio du service de la dette en pourcentage:										
des exportations de biens et services	5,5	7,6	7,7	8,9	6,3	9,0	6,6	6,0	5,9	6,9
des recettes publiques	5,7	8,6	8,4	9,6	6,7	9,5	6,9	5,8	6,3	6,9
Dettes publiques										
Dettes publiques totales garanties par l'État	41,6	46,7	51,1	49,7	53,0	51,9	53,4	54,2	53,7	53,3
Dettes publiques extérieures garanties par l'État	30,3	33,0	35,8	35,2	37,1	37,0	38,8	41,4	42,3	43,3
VAN de la dette extérieure	22,0	21,3	25,4	22,4	26,2	23,4	24,4	26,1	26,7	27,3
Dette publique intérieure	11,4	13,7	15,3	14,6	15,9	14,8	14,6	12,8	11,3	10,1
Aide extérieure	10,4	10,6	8,9	12,2	8,4	11,8	12,5	12,7	10,3	10,1
(Milliards de FCFA)										
PIB à prix courants du marché	4.269	4.464	4.773	4.778	5.146	5.143	5.523	5.942	6.479	7.013
PIB à prix courants (variation annuelle en pourcentage)	4,9	4,6	7,7	7,0	7,8	7,6	7,4	7,6	9,0	8,2

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections de services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes moins dépenses nettes de dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

<sup>2</sup> Recettes (y compris dons budgétaires) nettes de dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.



## NIGER

### PREMIERE REVUE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

30 novembre 2017

### PRINCIPAUX THÈMES

**Contexte.** Le Niger, qui occupe l'avant-dernier rang dans le classement de l'indice de développement humain alors qu'il enregistre le taux de croissance démographique le plus élevé du monde, est confronté à d'énormes défis de développement. Malgré les incursions terroristes depuis l'étranger et la faiblesse des cours de l'uranium, principal produit d'exportation du pays, l'économie devrait progresser de 5,2 % en 2017 et en 2018. La croissance devrait normalement passer à 5,5 % par la suite, les efforts de réforme l'emportant sur les vents contraires persistants et le pays bénéficiant d'une aide substantielle des bailleurs de fonds. Le gouvernement jouit d'une majorité politique confortable, mais les contraintes de capacité continuent de freiner les réformes.

**Résultats du programme.** La mise en œuvre du programme a été satisfaisante, tous les critères de réalisation et les objectifs indicatifs, à l'exception de celui concernant la mobilisation des recettes publiques, ayant été atteints. La stabilité macroéconomique a été préservée, le contrôle rigoureux des dépenses ayant permis de réaliser les objectifs de déficit budgétaire et de financement. Les progrès sur le front des réformes structurelles ont été plus contrastés.

**Le programme de 2018.** Il est axé sur la stabilité macroéconomique grâce à une politique budgétaire prudente, avec une augmentation des recettes soutenue par des mesures concrètes, un contrôle et une hiérarchisation des dépenses et un assainissement régulier des finances publiques. Un programme remanié de réformes structurelles est en place. La priorité est également donnée au développement du secteur privé, notamment par des mesures visant à améliorer l'accès au financement bancaire et la volonté des autorités de s'attaquer aux questions démographiques et à la problématique du genre.

**Risques.** Les résultats pourraient être menacés par des capacités d'exécution médiocres ou des facteurs extérieurs, notamment une dégradation des conditions de sécurité et des chocs défavorables sur les cours des matières premières. De façon plus générale, la forte croissance démographique risque d'entraver le développement économique et la lutte contre la pauvreté sous l'effet d'une dilution de l'investissement et de la bataille difficile menée afin de créer des emplois à l'intention d'une population active galopante. Par contre, la dynamique des réformes et le soutien important des bailleurs de fonds pourraient déclencher un cercle vertueux de développement du secteur privé.

**Opinion des services du FMI.** Les services du FMI se déclarent en faveur de l'achèvement de la première revue de l'accord FEC, qui se traduira par un décaissement de 14,1 millions de DTS.

Approuvé par  
**David Owen (AFR) et**  
**Johannes Wiegand**  
**(SPR)**

Les entretiens se sont déroulés à Niamey du 23 octobre au 6 novembre 2017. La mission se composait de MM. Klingen (chef), Lopes, Barry et Francisco, de M<sup>me</sup> Woldemichael et de MM. Ntamatungiro (représentant résident) et Abdou (économiste local) (tous du Département AFR).

## TABLE DES MATIERES

<b>CONTEXTE</b>	<b>4</b>
<b>ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE, RÉSULTATS DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES</b>	<b>4</b>
A. Evolution récente	4
B. Résultats du programme	6
C. Perspectives et risques	8
<b>POLITIQUES POUR LE RESTE DE 2017 ET POUR 2018</b>	<b>9</b>
A. Préserver la stabilité macroéconomique	9
B. Elargir l'assiette des recettes	10
C. Hiérarchiser les dépenses et en renforcer le contrôle	11
D. Diversifier l'économie et relever le défi démographique	13
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME</b>	<b>14</b>
<b>EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>15</b>
<b>ENCADRÉ</b>	
1. Le double drame du mariage précoce et de la démographie galopant	12
<b>GRAPHIQUES</b>	
1. Évolution récente de l'économie et perspectives	17
2. Évolution de la situation budgétaire, 2012–17	18
3. Composition du PIB et volatilité de la production	19
<b>TABLEAUX</b>	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2015-22	20
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2015-22 (milliards de FCFA)	21
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2015-22 (pourcentage du PIB)	22
4. Situation monétaire, 2015-22	23
5. Balance des paiements, 2015-22	24
6. Indicateurs de solidité financière, déc. 2012-mar. 2017	25

7. Décaissements prévus dans le cadre du nouvel accord FEC, 2017-20	26
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2017-27	27

## **APPENDICE**

I. Lettre d'intention	28
Pièce Jointe I. Mémoire de Politiques Économique et Financière du Gouvernement du Niger	30
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	49



## CONTEXTE

**1. La situation politique intérieure est stable, mais les réformes économiques se heurtent à d'importants défis.** Avec les élections de 2016 et la formation d'un gouvernement d'unité, le Président Issoufou dispose d'un second mandat solide. Une équipe économique de réformateurs a été mise en place, mais les capacités d'exécution et des coutumes bien ancrées demeurent des goulets d'étranglement notables. En outre, le Niger continue d'opérer dans un environnement extérieur difficile marqué par la faiblesse des cours mondiaux de l'uranium (principal produit d'exportation) et les incursions terroristes à travers trois de ses frontières, ce qui entrave le commerce avec le Nigéria, nécessite des dépenses budgétaires élevées pour la sécurité, a porté un coup d'arrêt au tourisme et a conduit à quelque 300 000 réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les problèmes de sécurité, ainsi que son rôle de pays de transit majeur pour les migrants à destination de l'Europe, confèrent au Niger une priorité élevée dans le programme de coopération extérieure de l'Europe.

**2. Le Niger est confronté à d'énormes défis de développement.** Son indice de développement humain le classe avant dernier à l'échelle mondiale, le PIB par habitant n'est que de 412 dollars, la croissance démographique (3,9 %) constitue un record mondial et les préjugés sexistes sont répandus. La base d'exportation, dont l'uranium et le pétrole comptent pour plus de la moitié, est étroite. L'agriculture, qui est la source de revenu de 80 % de la population, est essentiellement de subsistance et souffre de sécheresses périodiques. La création d'emplois est fortement concentrée dans le secteur public. L'investissement est élevé selon les normes régionales (près de 40 % du PIB), mais il convient de le replacer dans un contexte marqué par une augmentation des besoins en infrastructures due à la forte croissance démographique.

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE, RÉSULTATS DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES

### A. Evolution récente

**3. En 2016-2017, l'économie a évolué de façon raisonnablement vigoureuse compte tenu des circonstances.** Grâce à une campagne agricole favorable, la croissance du PIB réel a atteint 5 % en 2016. Sous l'effet d'un renforcement du secteur des hydrocarbures et de certaines composantes du secteur des services, la croissance pour 2017 est en voie de passer à 5,2 %, des pluies exceptionnelles favorisant la progression de l'agriculture alors que la production d'uranium reste stagnante. La croissance robuste du crédit bancaire au secteur privé (plus de 10 %) y joue aussi un rôle. L'évolution de la situation à ce jour laisse supposer que le déficit courant se réduira à 13,4 % du PIB, en raison de la hausse des exportations de produits pétroliers, d'un rebond des exportations d'uranium et de la réalisation progressive des projets d'infrastructure à forte intensité d'importations. Sous l'effet conjugué de ce qui précède et d'un soutien continu et important des bailleurs de fonds, la balance globale des paiements devrait devenir positive en 2017, le Niger commençant alors à contribuer à une reconstitution des réserves internationales de l'UEMOA (3,9

mois d'importations en 2017 selon les projections). L'inflation s'est établie au taux annuel moyen modéré de 1,3 % en octobre.

#### 4. En 2016, les soldes budgétaires se sont approchés des niveaux prévus au programme.

En ce qui concerne les recettes, elles ont été inférieures de 0,7 % du PIB par rapport au niveau attendu, principalement parce que celles des douanes ont été décevantes. Toutefois, en finançant des dépenses en capital non plus par des ressources intérieures mais par des dons, il a été possible de maintenir les soldes budgétaires de base et global à -4,2 et -6,1 % du PIB, respectivement, contre -4,4 et -6,5 % dans le programme. La réduction anticipée des arriérés de paiement intérieurs de l'Etat au moyen d'une opération de titrisation a pris un peu plus de temps que prévu, et a été repoussée de la fin de 2016 au premier semestre de 2017.

#### 5. Au cours des trois premiers trimestres de 2017, le déficit budgétaire a été légèrement plus faible que prévu au programme, la sous-exécution des dépenses dépassant les manques à gagner de recettes.

Ce sont surtout les objectifs de recettes douanières qui n'ont pas été atteints, en raison de la faiblesse des échanges avec le Nigéria et d'une exécution plus lente qu'anticipé des réformes (voir infra). Les données disponibles sur les recettes douanières et fiscales du troisième trimestre laissent entrevoir des déficits moindres. Le Comité interministériel de régulation budgétaire créé au milieu de 2016 s'est avéré efficace pour freiner les dépenses, protégeant ainsi les objectifs de déficit et de financement intérieur pour le premier semestre de 2017. Le programme d'apurement des arriérés est de nouveau sur la bonne voie, l'objectif de réduction pour l'exercice ayant déjà été dépassé en septembre 2017.

<b>Niger : Résultats budgétaires, janv.-sept. 2017</b> (milliards de FCFA, sauf indication contraire)				
	<b>2017 Janv.-Sept.</b>		<b>Écart</b>	
	Prog.	Effectif	Valeur	% du PIB
<b>Recettes totales</b>	555	496	-58	-1,2
Recettes fiscales	519	459	-60	-1,3
Douanes	146	123	-24	-0,5
Impôts	373	337	-36	-0,8
Recettes non fiscales et autres	35	37	2	0,0
<b>Dépenses totales</b>	953	838	-115	-2,4
<b>Dépenses courantes</b>	522	480	-42	-0,9
<b>Dépenses en capital</b>	431	358	-73	-1,5
Financées sur ressources propres	219	173	-46	-1,0
Financées sur ressources extérieures	212	185	-26	-0,6
<b>Solde global (base engagement)</b>	-398	-342	57	1,2
Variation des arriérés intérieurs et fonds en route	33	-35	-67	-1,4
<b>Solde global (base encais./décaissements)</b>	-366	-376	-11	-0,2
<b>Financement</b>	366	376	10	0,2
Financement extérieur	168	219	51	1,1
Financement intérieur (FMI compris)	198	157	-41	-0,9
<b>Pour mémoire:</b>				
Solde budgétaire de base	-187	-156	30	0,6

Sources : autorités nigériennes; calculs des services du FMI.

## B. Résultats du programme

**6. L'exécution du programme a été dans l'ensemble satisfaisante.** Tous les critères de réalisation et les objectifs indicatifs, à l'exception d'un seul, ont été observés, alors que la mise en œuvre des réformes structurelles a été contrastée (tableaux 1, 3 et 4 du MPEF). En particulier :

- Le financement intérieur du budget et la réduction des arriérés de paiement intérieurs **ont été conformes aux critères de réalisation**, tout comme la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs et la non-souscription d'emprunts extérieurs non concessionnels à court ou à long terme. Les objectifs indicatifs ont été respectés pour le solde budgétaire de base<sup>1</sup>, les dépenses minimales de réduction de la pauvreté et le plafond des dépenses « exceptionnelles », contrairement aux recettes budgétaires qui ont accusé un écart négatif de 1,2 % du PIB annuel jusqu'en septembre ;
- **Plusieurs repères structurels ont été observés** : i) la couverture et les fonctions de la Direction des grandes entreprises (DGE) ont été étendues, ii) un cadre budgétaire à moyen terme (DPBEP) et des plans de dépenses ministériels axés sur les résultats (DPPD) ont été élaborés et examinés à l'Assemblée nationale en juin 2017, ouvrant la voie à la préparation de la loi de finances pour 2018 sur une base programmes et iii) la Politique nationale genre a été actualisée. Les autorités se sont également conformées formellement à l'obligation de préparer un plan d'action pour l'audit des entreprises et des entités publiques, mais le programme de suivi s'est retrouvé dans une impasse, le coût des vastes audits prévus étant prohibitif et le financement des bailleurs de fonds envisagé n'étant pas disponible ;
- **D'autres réformes couvertes par les repères structurels n'ont pas progressé comme prévu** : i) l'interconnexion électronique de l'administration des douanes avec les bureaux du Togo et du Bénin ne devrait être opérationnelle qu'à la fin de l'année 2017, ii) la mise en place d'un compte unique du Trésor (CUT) est largement au point mort et le calendrier de la réforme doit être revu, iii) l'adoption d'un véritable système de remboursement de la TVA s'est heurtée à des contraintes de capacité, les autorités autorisant alors, à titre de mesure palliative dans les cas les plus importants, les sociétés minières à déduire leurs crédits de TVA des montants collectés auprès des fournisseurs locaux et iv) l'objectif visant à soumettre une nouvelle législation sur le partenariat public-privé d'ici à la fin de l'année 2017 est hors de portée ;
- **Les repères structurels récurrents ont pour la plupart été observés** : i) les crédits budgétaires sont libérés sur une base trimestrielle suivant, comme prévu, la décision du comité de régulation, ii) des plans trimestriels cohérents d'engagements et de gestion de trésorerie sont établis conformément au programme et iii) des rapports trimestriels de gestion de la dette sont communiqués, quoiqu'avec retard dans le cas de celui du deuxième trimestre de 2017. En outre, la révision du plan d'emprunt prévue à la fin de juin a été repoussée au début de 2018 pour tenir compte du nouveau plan quinquennal de développement (PDES, 2017-2021). Aucun

<sup>1</sup> Par définition, le solde budgétaire global, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures et aide budgétaire sous forme de dons.

rapport trimestriel sur les remboursements de TVA n'a pu être produit, le système de remboursement n'ayant pas encore été mis en place.

**7. Les autorités ont également fait progresser le programme de réformes structurelles dans des domaines qui ne sont pas explicitement couverts par la conditionnalité.** En particulier:

- Pour ce qui est de **l'administration fiscale**, le recouvrement des arriérés et le règlement des litiges devraient bénéficier de la possibilité de plus en plus grande de s'adresser au Comité arbitral des recours fiscaux et de la redynamisation de l'Agence judiciaire de l'État, récemment rattachée au Ministère des finances. L'ouverture de deux bureaux des impôts à Niamey devrait aussi constituer un progrès ;
- En ce qui concerne **l'administration des douanes**, la principale innovation réside dans l'établissement en juillet 2017 de l'assiette douanière sur la base de la valeur transactionnelle des importations, avec le support du logiciel mondial SYDONIA World récemment adopté et d'une cellule valeur, les évaluations étant alors nettement supérieures aux prix administratifs précédemment appliqués ;
- Dans le **secteur financier**, les difficultés d'accès au crédit devraient s'atténuer quelque peu dans le contexte d'un nouveau cadre de crédit-bail, de la recapitalisation de la BIA suite à la vente des parts de l'Etat à la BCP du Maroc, de la restructuration en cours de la banque agricole BAGRI, et des nouvelles obligations en matière de signalement au bureau du crédit ;
- S'agissant du **climat des affaires**, les efforts visant à simplifier la création d'entreprises au guichet unique la « Maison de l'entreprise » à Niamey, l'amélioration du traitement des permis de construire et l'adoption de paiements par acomptes pour se raccorder à l'électricité ont été récompensés en permettant au Niger de gagner six places et arriver 144<sup>ème</sup> au classement des indicateurs Doing Business de la Banque mondiale. Le tribunal de commerce qui a ouvert ses portes en avril 2016 facilite de plus en plus le règlement des litiges commerciaux (le plus souvent en l'espace de quelques semaines) ;
- **L'offre d'électricité**, notoirement peu fiable et limitée, pourrait s'améliorer dans le contexte des progrès réalisés dans la réforme du secteur. Concrètement, le nouveau barème des tarifs décrété pour 2018-2022 vise à doter la société d'utilité publique (NIGELEC) d'une base financière viable à moyen terme et des ressources nécessaires pour mieux entretenir le réseau et assurer la disponibilité des approvisionnements ;
- Les modifications apportées au **code minier** aideront à réorganiser la petite exploitation minière, ce qui offrira au secteur de l'exploitation minière artisanale de meilleures chances de croissance et de diversification du secteur.

## C. Perspectives et risques

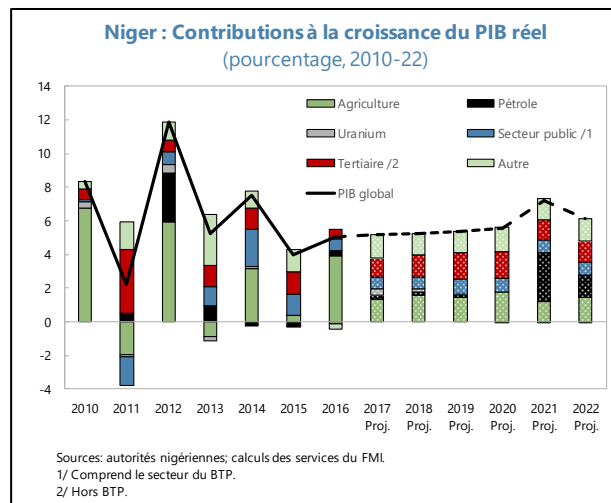
### 8. Les autorités et les services du FMI se sont entendus sur le cadre

**macroéconomique suivant : la croissance passe à 5,6 % en 2020, l'inflation reste faible et le solde extérieur global devient positif.**

Ces taux de croissance se situent à la limite inférieure des attentes des autorités, une fois pris en compte la croissance démographique de près de 4 %, les réformes économiques, les importants investissements financés par des bailleurs de fonds et les gains de productivité agricole réalisés dans le cadre du programme national de sécurité alimentaire « Initiative 3N ».

S'ils ne contestent pas ces moteurs de croissance, les services du FMI constatent aussi la présence de contraintes : les perspectives du secteur de l'uranium restent médiocres, la tendance mondiale étant à l'abandon de l'énergie nucléaire, celui des hydrocarbures est limité par les capacités de raffinage jusqu'à ce qu'un oléoduc permettant d'exporter le pétrole brut devienne opérationnel en 2021 au plus tôt, la croissance démographique ne se traduira par de la croissance économique que si un nombre suffisant d'emplois est créé ou que des terres arables sont disponibles en quantité satisfaisante et il est peu probable que les pluies exceptionnelles de 2017 soient égalées au cours des années à venir. Tant les autorités que les services du FMI n'ont relevé que peu de risques d'inflation si la politique budgétaire reste prudente. Ils ont convenu que le solde courant pouvait se dégrader d'ici à 2020 à cause du niveau élevé des importations liées aux projets des bailleurs de fonds et à la construction de l'oléoduc, mais que la balance globale des paiements serait positive tout au long de la période, grâce au financement élevé attribuable à l'aide des bailleurs de fonds et aux flux d'IDE. Le solde courant devrait sensiblement s'améliorer en 2021 avec le début des exportations de pétrole brut et la baisse des importations liées aux projets. La situation sécuritaire, les sécheresses potentielles et les cours des matières premières sont les principaux risques qui pèsent sur les perspectives.

**9. Tels qu'ils sont envisagés, le programme d'assainissement des finances publiques, la mobilisation des recettes intérieures et la rationalisation des dépenses, restent réalisables aux yeux des autorités et des services du FMI.** Des efforts considérables sont actuellement déployés pour renforcer la mobilisation des recettes et, même s'il n'est pas pleinement efficace en temps voulu, le contrôle des dépenses s'avère une seconde ligne de défense formidable. Le solde budgétaire de base devrait donc continuer de s'améliorer. Le Niger bénéficie actuellement d'un soutien accru de la part des bailleurs de fonds, y compris un doublement des ressources disponibles au titre de l'IDA18, qui passent à 1,2 milliard de dollars, des fonds de la MCC d'environ 450 millions de dollars en 2018-2020, une augmentation considérable du financement de projets par la France ces dernières années et une aide importante de l'UE. L'aide budgétaire a également été accrue, davantage de ressources provenant de la BAD, de l'Italie et de la France. Les importantes dépenses en capital soutenues par les



bailleurs de fonds sont une chance inestimable pour le Niger et ses perspectives de développement, mais cela signifie aussi que le critère de convergence de l'UEMOA d'un solde budgétaire global de -3 % du PIB ne sera probablement atteint qu'avec un an de retard en 2021. La budgétisation des programmes, l'examen des programmes de subventions et la mise en place d'une base de données biométriques pour les fonctionnaires devraient rehausser la qualité de la dépense.

## POLITIQUES POUR LE RESTE DE 2017 ET POUR 2018

*Les entretiens ont porté sur les politiques visant à soutenir les objectifs du programme appuyé par la FEC: i) préserver la stabilité macroéconomique, ii) élargir l'assiette des recettes, iii) hiérarchiser les dépenses publiques et en renforcer le contrôle et iv) diversifier l'économie et relever le défi démographique.*

### A. Préserver la stabilité macroéconomique

**10. Les autorités sont conscientes que des politiques prudentes en matière de finances publiques et d'endettement restent le rouage essentiel de la stabilité macroéconomique.** En particulier :

- **Pour 2017, elles s'efforcent de maintenir les déficits en deçà des objectifs du programme,** avec un déficit budgétaire de base de 4,6 % du PIB. Il est probable que les recettes resteront inférieures aux niveaux prévus dans le programme, le manque à gagner n'étant qu'en partie compensé par une hausse inattendue des recettes non fiscales liée à des transferts de l'autorité de régulation des télécommunications et aux recettes tirées de la vente et du renouvellement des licences de télécommunications. Dans un effort en vue de réaliser des économies sur les emprunts intérieurs devenus plus coûteux et difficiles à obtenir à la suite du resserrement monétaire de l'UMOA, un collectif budgétaire comprimant davantage encore les crédits intérieurs a été déposé à l'Assemblée nationale et adopté en novembre 2017. Parallèlement, les dépenses en capital financées sur ressources extérieures sont actuellement accrues, soutenant la demande intérieure et le potentiel de croissance à moyen terme de l'économie.
- Pour 2018, l'Assemblée nationale a adopté une loi de finances qui consacre un nouvel assainissement substantiel des finances publiques fondé sur la limitation des dépenses, y compris un gel général des traitements et des recrutements au sein de l'administration, ainsi qu'une forte hausse des recettes liée aux nouvelles mesures fiscales et aux résultats des réformes administratives en cours. Toutefois, compte tenu des difficultés rencontrées par le passé pour réaliser d'importants gains de recettes, les autorités et les services du FMI ont accepté d'utiliser des estimations de recettes plus prudentes aux fins du programme et de préparer un plan d'emprunt cohérent. Dans l'ensemble, le programme de 2018 réduit le déficit budgétaire de base à 3,9 % du PIB. La demande intérieure et les perspectives de croissance à moyen terme sont dopées par une nouvelle augmentation des dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Pour faciliter le déblocage de l'aide budgétaire des bailleurs de fonds et tirer le meilleur parti de l'assistance technique, les autorités sont en train de mettre en place un

accord-cadre avec les bailleurs de fonds afin d'harmoniser les conditions de décaissement de l'appui budgétaire, tout en assurant la cohérence avec le programme appuyé par le FMI.

- **Les autorités continueront d'éviter de contracter ou de garantir de nouveaux emprunts extérieurs à court terme ou non concessionnels.** Alors que certains homologues ont estimé que certains projets proposés à des conditions non concessionnelles pouvaient être justifiés aux fins du développement économique, les services du FMI se sont opposés à ce type d'emprunts afin que le Niger continue de figurer parmi les pays présentant un risque modéré de surendettement extérieur. En outre, la plupart de ces projets sont aussi proposés par des bailleurs de fonds à de meilleures conditions ou sont de nature purement commerciale. Sur cette base, la dette publique, dont les déterminants n'ont guère changé depuis l'AVD réalisée pour l'approbation du programme appuyé par la FEC, reste viable.

## B. Elargir l'assiette des recettes

**11. Les autorités se sont dites fortement attachées à ce volet clé du programme.** Il demeure essentiel de mobiliser davantage de recettes intérieures tant pour assainir les finances publiques que pour financer les dépenses indispensables pour la réduction de la pauvreté et l'investissement. Le programme prévoit d'augmenter la pression fiscale de 0,5 % du PIB, en modifiant la politique fiscale dans le cadre de la loi de finances pour 2018 et en s'appuyant sur de nouvelles mesures administratives, ainsi que sur les résultats des mesures déjà appliquées.

- En ce qui concerne les **mesures de politique fiscale**, les exonérations de TVA sont alignées sur les normes de l'UEMOA, avec la suppression d'exonérations au titre de biens et services allant de certains produits à des services de transport routier et au matériel informatique destiné à l'enseignement, et les incitations fiscales du code des investissements sont réduites. De plus, à compter de 2018, une taxe d'habitation sera prélevée, l'impôt forfaitaire auquel sont assujetties les petites entreprises sera relevé, un impôt minimum sur les plus-values en capital et les transactions immobilières sera institué et les abonnements aux réseaux de câble seront imposés. En revanche, il y aura aussi une réduction d'une taxe internationale sur les télécommunications, qui est considérée comme une importante source de distorsions et est de plus en plus contournée.
- En ce qui concerne les **réformes administratives en cours**, l'établissement de l'assiette douanière sur la base de la valeur transactionnelle des importations devrait permettre de dégager les gains les plus importants. Des contributions positives sont également attendues de la mise en place effective du guichet unique pour les importations de véhicules automobiles, de la connexion avec les bureaux de douane du Togo et du Bénin, des nouveaux repères de vérification de la sincérité des déclarations fiscales des commerçants, ainsi que des travaux du tribunal d'arbitrage fiscal et de l'Agence judiciaire de l'État.
- En ce qui concerne les **nouvelles réformes administratives**, les autorités exigent désormais que toutes les personnes physiques ou morales ayant des obligations fiscales obtiennent un numéro d'identification fiscale et, par ailleurs, en renforcent l'application pour les importateurs. En outre, à partir du début de 2018, le Ministère des finances établira pour les services fiscaux et



douaniers des plans de performance fixant des cibles de recouvrement et des objectifs structurels qui se répercuteront dans l'ensemble des directions (*repère structurel proposé pour la fin de janvier 2018*).

<b>Niger : Mesures budgétaires, 2018</b> (milliards de FCFA, sauf indication contraire)	
	<b>2018</b>
	<b>Proj.</b>
Passage aux valeurs transactionnelles des importations	29,5
TVA à 5 % sur les produits précédemment exonérés	6,3
Suppression des exonérations du code des investissements	2,0
Taxe d'habitation	2,0
Autres mesures fiscales <sup>1</sup>	10,0
Mesures d'administration fiscale <sup>2</sup>	5,0
Réduction d'impôts dans le secteur des télécommunication:	-24,0
<b>Total</b>	<b>30,8</b>
<i>en pourcentage du PIB</i>	<i>0,6</i>

Sources : autorités nigériennes; calculs des services du FMI.  
<sup>1</sup> Impôts forfaitaire, impôts fonciers, redevances, etc.  
<sup>2</sup> Exigences de NIF, informatisation, recrutement d'auditeurs, etc.

**12. Les autorités prennent également des mesures préparatoires en vue de mobiliser des recettes supplémentaires au-delà de 2018.** Il s'agit notamment de modifications législatives regroupant toutes les dispositions relatives aux exonérations fiscales et douanières dans les codes des impôts et des douanes en vue de les rationaliser (*repère structurel proposé pour la fin de septembre 2018*). En outre, les autorités passeront au crible les subventions que reçoivent les entreprises publiques, y compris indirectement, et amélioreront la transparence et la gouvernance de ces entreprises et des entités publiques en publiant un inventaire, des états financiers et des rapports d'audit, et en examineront le suivi.

### C. Hiérarchiser les dépenses et en renforcer le contrôle

**13. Un contrôle efficace des dépenses et de leur qualité est essentiel pour éviter les dépassements et tirer le meilleur parti d'une enveloppe de crédits très limitée.** Les autorités entendent progresser sur ces deux fronts.

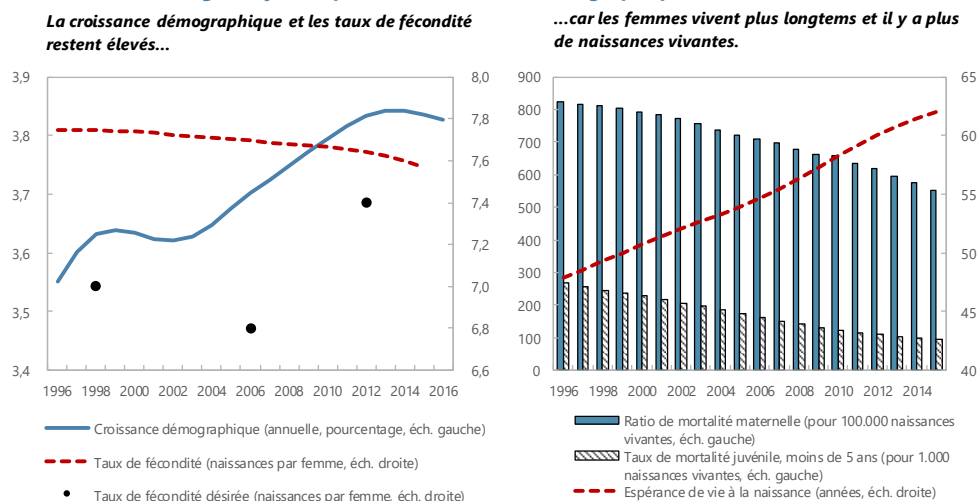
**14. En ce qui concerne le contrôle des dépenses,** la pratique consistant à libérer les crédits budgétaires sur une base trimestrielle suivant la décision du Comité interministériel de régulation budgétaire sera maintenue, tout en préservant les dépenses de réduction de la pauvreté et en limitant strictement les « dépenses exceptionnelles ». Les autorités se sont engagées à aller de l'avant avec un programme de travail révisé réaliste, ambitieux et bien planifié pour établir le CUT. En premier lieu, les retombées sur le système bancaire seront évaluées et le CUT sera organisé sur le plan opérationnel, puis les comptes des banques commerciales seront clos progressivement et leurs soldes transférés au CUT, en commençant par les comptes dormants (*repère structurel proposé pour la fin de mars 2018*). Un conseiller technique résident du Département des finances publiques du FMI (FAD) est en place pour épauler ces efforts.



### Encadré 1. Le double drame du mariage précoce et de la démographie galopante

Les perspectives de croissance et de réduction de la pauvreté au Niger sont entravées par un taux de croissance démographique qui est le plus élevé du monde (3,9 % par an, avec une moyenne de 7,5 enfants par femme), ce qui est étroitement lié au fait que les taux de mariage et de maternité des mineures sont aussi les plus élevés au Niger. Malgré l'amélioration récente des niveaux de revenu et d'éducation, le Niger se trouve encore au tout début de la transition démographique, période pendant laquelle les progrès de la santé publique réduisent les taux de mortalité, y compris la mortalité maternelle, mais où la fécondité reste importante, les femmes vivant plus longtemps et en bonne santé.

#### Niger : Dynamiques de la croissance démographique, 1996-2016



Source : Indicateurs de développement dans le monde, Banque mondiale; calculs des services du FMI.

Depuis novembre 2017, l'âge minimum légal du mariage au Niger est fixé à 18 ans pour les garçons et 15 ans pour les filles, mais, selon l'UNICEF (2016), mais en pratique 28 % des filles se marient avant cet âge, certaines n'ayant que 10 ans. A 18 ans, 75 % des filles sont déjà mariées et 60 % ont eu au moins une grossesse. Les conséquences des grossesses précoces sont graves en matière de mortalité maternelle (il y a encore 6 décès pour 1 000 naissances vivantes) et de handicaps permanents dus à des complications. Les grossesses précoces et les obligations ultérieures en matière de garde d'enfants empêchent également les filles d'aller à l'école et d'accroître leurs chances de surmonter la pauvreté.

Les autorités nigériennes sont tout à fait conscientes de la marge de manœuvre limitée dont elles disposent pour fournir des services sociaux et créer des emplois à l'intention d'une population en forte croissance, ainsi que de leur obligation morale de lutter contre les inégalités de genre. En 2016, elles ont créé un Comité national pour mettre fin au mariage des enfants, où siègent notamment des représentants d'organisations internationales pertinentes. Les questions de population occupent une place prépondérante dans leur Plan de développement économique et social (PDES) 2017-21, qui couvre, entre autres, des actions visant à modifier les comportements sociaux, la planification familiale, l'éducation des filles et des dispositions légales interdisant le mariage avant l'âge de 17 ans (PDES 2017-21, p. 114). Ces efforts ont été confirmés en août 2017 avec une mise à jour de la Politique nationale genre.

Plusieurs projets financés principalement par des bailleurs de fonds sont en cours, comme les « Écoles des maris », le programme d'autonomisation des femmes, l'aide aux filles en situation de déscolarisation et la mise en place d'espaces sécuritaires pour les adolescentes. Cependant, ils restent de faible ampleur. Au milieu de 2017 par exemple, il y avait 160 espaces sécuritaires pour les adolescentes dans tout le pays, chacun pouvant accueillir une centaine de filles.

La plus prometteuse des réformes a été la campagne en faveur d'une nouvelle législation visant à relever à 18 ans l'âge minimum de la scolarité obligatoire des filles et celui du mariage. En raison de sensibilités sociétales fortes, les autorités s'emploient à obtenir l'appui des différentes couches sociales avant de déposer le projet de loi au Parlement pour approbation finale ultérieurement cette année ou en 2018 (deux versions préliminaires ont été examinées en comité et au niveau pré-Cabinet).

**15. En ce qui concerne la qualité des dépenses,** les autorités ont préparé la loi de finances pour 2018 sous la forme de programmes, ce qui rehausse la transparence des résultats des programmes de dépenses. Pour améliorer la planification des dépenses, le système d'engagement double AE/CP sera pleinement opérationnel et appliqué à la préparation de la loi de finances pour 2019<sup>2</sup>. La gestion des marchés publics devrait bénéficier de la mise en place d'équipes d'inspection indépendantes chargées de vérifier la livraison des biens et la prestation des services conformément aux spécifications. La gestion des traitements et des bourses d'études de l'Etat sera améliorée grâce à une nouvelle base de données biométriques intégrée et à l'audit de l'organe public chargé de l'administration des bourses (ANAB). Enfin, une nouvelle loi sur les PPP conforme aux bonnes pratiques internationales, intégrant pleinement les PPP dans le cycle budgétaire et examinant minutieusement l'optimisation des ressources, devrait être déposée à l'Assemblée nationale en mars 2018 (*repère structurel proposé pour la fin de mars 2018*).

#### D. Diversifier l'économie et relever le défi démographique

**16. Dans le cadre du programme, les autorités prennent actuellement des mesures bienvenues pour développer le secteur financier et alléger les contraintes de financement des PME et des nouvelles entreprises.** Elles prévoient d'apurer les arriérés de paiement intérieurs subsistants le plus rapidement possible et au plus tard à la fin de 2018, ce qui augmentera les capacités de prêt des banques et réduira les prêts improductifs qui ont récemment suivi une tendance à la hausse à cause des difficultés rencontrées par les entreprises faisant des affaires avec le Nigéria. Elles se sont également engagées à prendre les premières mesures nécessaires pour bancariser les opérations budgétaires, ce qui devrait contribuer au développement du secteur bancaire sous-dimensionné et aider à résoudre les problèmes de gouvernance dans l'administration publique. A partir de mars 2018, tous les paiements à destination et en provenance de la Direction des grandes entreprises seront effectués exclusivement par l'intermédiaire du système financier et le Ministère des finances finalisera sa stratégie de bancarisation selon laquelle seront définies les actions suivantes (*repère structurel proposé pour la fin de mars 2018*). Enfin, l'application de la nouvelle loi sur le crédit-bail favorisera l'accès au crédit, en particulier si, comme l'ont recommandé les services du FMI, elle devait être étendue au warrantage.

**17. Il convient de saluer les efforts que déploient les autorités en vue d'améliorer le climat des affaires, mais il reste encore beaucoup à faire pour affronter avec succès la concurrence mondiale pour l'investissement étranger.** Elles prévoient toujours de mettre en place un mécanisme adéquat de remboursement de la TVA et les services du FMI ont en outre recommandé de miser sur le nouveau système SYDONIA World pour accélérer les opérations de dédouanement. Leurs efforts en vue d'obtenir le concours de bailleurs de fonds afin d'améliorer l'infrastructure du secteur minier grâce à des études de prospection minière qui pourraient permettre de diversifier et développer le secteur, sont louables, mais la récente décision de quitter l'Initiative pour la

<sup>2</sup> Ce système est exposé dans la note d'orientation du Département des finances publiques du FMI intitulée : « Expenditure Control: Key Features, Stages, and Actors » (<https://www.imf.org/en/Publications/TNM/Issues/2016/12/31/Expenditure-Control-Key-Features-Stages-and-Actors-43809>).

transparence des industries extractives (ITIE) est un pas en arrière regrettable pour la gouvernance et les perspectives de croissance du secteur. Les groupes thématiques organisés sous l'égide du Premier ministre et du Président continuent d'œuvrer à l'amélioration de chacun des indicateurs Doing Business. L'accent sera mis sur l'expansion des services électroniques et le déploiement de réformes ayant fait leurs preuves à Niamey dans d'autres régions du pays. Néanmoins, il faut encore près d'une centaine de jours pour obtenir un permis de construire et se connecter à l'électricité. Les coupures de courant restent fréquentes.

**18. Les politiques démographiques et du genre des autorités vont dans le bon sens, mais il convient d'en renforcer l'application** (encadré). S'appuyant sur la dernière version de la Politique nationale genre, les autorités sont en train de préparer un plan d'action quinquennal d'ici à mars 2018. L'exécution du projet régional Sahel Women Empowerment and Demographic Dividend (SWEDD) a été amorcée en 2017. Divers projets financés principalement par des bailleurs de fonds cherchent à mobiliser l'attention sur les questions démographiques, à assurer l'autonomisation des femmes et à prévoir des espaces sécuritaires pour les adolescentes, mais leur portée reste limitée et ils requièrent davantage d'appui financier pour produire des effets. Une législation actuellement à l'étude et visant à scolariser les filles plus longtemps, ainsi qu'à retarder le mariage et la maternité pourrait faire une réelle différence si elle était adoptée et intégralement appliquée.

## MODALITÉS DU PROGRAMME

**19. Les résultats du programme continueront d'être évalués tous les semestres.** Il n'y a pas de mesures préalables à l'achèvement de la première revue, étant donné que les principales actions (adoption d'un collectif budgétaire pour 2017 et d'une loi de finances pour 2018 qui soient satisfaisants) ont déjà été réalisées. Pour ce qui est de la deuxième revue, les résultats seront évalués par rapport aux critères de réalisation et aux objectifs indicatifs retenus pour la fin de décembre 2017, ainsi qu'aux repères structurels et aux critères de réalisation continus. En ce qui concerne la troisième revue, ils seront évalués par rapport aux critères de réalisation et aux objectifs indicatifs proposés pour la fin de juin 2018, ainsi qu'aux repères structurels et aux critères de réalisation continus envisagés. Il est également proposé pour 2018 ce qui suit : i) le plafond de la clause d'ajustement de l'aide budgétaire extérieure à l'objectif de financement intérieur est doublé et porté à 30 milliards de FCFA, compte tenu des montants désormais plus importants intégrés dans les projections, ii) l'objectif de financement intérieur net de l'Etat est revu à la hausse (baisse) si les arriérés de paiement intérieurs apurés dépassent (n'atteignent pas) le montant prévu afin d'éviter qu'il ne fasse obstacle à l'apurement anticipé souhaitable des arriérés et iii) les objectifs d'apurement des arriérés intérieurs en 2018 sont assouplis (resserrés) si, en 2017, les arriérés de paiement intérieurs apurés dépassent (n'atteignent pas) le montant prévu afin de ne pas décourager une concentration de l'apurement en 2017.

**20. La capacité du Niger à rembourser le FMI reste satisfaisante, mais exposée à des risques que les mesures du programme visent à atténuer.** Le Niger devrait disposer d'une capacité suffisante pour rembourser le FMI, y compris, en 2023-2024, lorsque les remboursements culmineront à 1,2 % des recettes d'exportation, compte tenu de la vigueur du programme, de son

exécution jusqu' à présent et d'une AVD globalement inchangée (tableau 8). Les principaux risques sont l'évolution de la situation sécuritaire, les chocs climatiques et les capacités d'exécution.

**21. Les sauvegardes sont évaluées au niveau de la banque centrale régionale (BCEAO).**

L'évaluation la plus récente, achevée en décembre 2013, a permis de constater que l'environnement de contrôle demeurait solide. Toutes les recommandations de l'évaluation ont été exécutées. Il est prévu que l'évaluation soit mise à jour au cours des prochains mois, conformément au cycle quadriennal applicable aux banques centrales régionales.

## EVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**22. Les autorités ont exécuté leur programme appuyé par la FEC de manière globalement satisfaisante.** Tous les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs, à l'exception d'un seul, ont été atteints. Si la politique budgétaire a été prudente grâce à un contrôle strict des dépenses, la mobilisation des recettes budgétaires est restée inférieure aux prévisions du programme. Le programme de réformes structurelles progresse, mais les capacités limitées d'exécution ont entraîné certains retards, notamment dans la mise en place d'un Compte Unique du Trésor.

**23. Des mesures adéquates ont été prises pour faire progresser le programme jusqu'à la fin de 2017.** Un collectif budgétaire a réduit les crédits pour 2017 afin de protéger les objectifs de déficit et de financement intérieur du budget face au manque à gagner en recettes attendu pour la fin de 2017. Les mesures visant à renforcer les recettes affichent de premiers résultats, comme l'établissement de l'assiette douanière sur la base de la valeur transactionnelle des importations. Les travaux sur un vaste programme de réformes structurelles se poursuivent.

**24. Le programme s'appuie sur un cadre macroéconomique ambitieux mais réaliste.** La croissance du PIB devrait s'élever à environ 5,5 %, avec la réduction de la pauvreté que cela suppose, et ce malgré les vents contraires. Des mesures visant à modérer l'inflation sont en place et la politique budgétaire est axée sur le respect des critères de convergence de l'UEMOA d'ici à 2021. Un soutien vigoureux des bailleurs de fonds atténue les éventuels effets négatifs sur la croissance de l'assainissement des finances publiques et aide à rendre la balance globale des paiements positive.

**25. La loi de finances pour 2018 est conforme aux objectifs du programme.** Elle consacre un assainissement judicieux des finances publiques avec une réduction du déficit budgétaire de base qui passera à 3,9 % du PIB (contre 4,6 % en 2017), une hausse des recettes fiscales de 0,5 % du PIB soutenue par des mesures concrètes (telles que la réduction des exonérations de TVA, le contrôle plus strict des incitations à l'investissement et les impôts minimums) et une limitation des dépenses.

**26. Les autorités ont élaboré un programme complet et détaillé de réformes structurelles budgétaires** qui comporte une panoplie de mesures relatives à l'administration fiscale, des améliorations de la gestion des finances publiques et des initiatives visant à rehausser la qualité des

dépenses publiques. Une assistance technique importante de la part des bailleurs de fonds, FMI inclus, est disponible pour appuyer ces efforts.

**27. Les autorités reconnaissent à juste titre qu'il est indispensable de développer le secteur privé du Niger et de diversifier l'économie pour atteindre les objectifs de développement.**

A cet effet, les travaux visant à améliorer le climat des affaires se poursuivront. Les capacités de prêt des banques seront renforcées à travers l'achèvement rapide du programme d'apurement des arriérés du gouvernement, le recours croissant au système financier pour les opérations budgétaires et l'application du nouveau cadre juridique du crédit-bail. Cependant, il conviendrait de réexaminer la récente décision de quitter l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), qui compromet les résultats d'autres réformes louables dans le secteur minier.

**28. Il y a lieu de féliciter les autorités pour avoir placé les questions démographiques et de genre en tête de leur programme politique.**

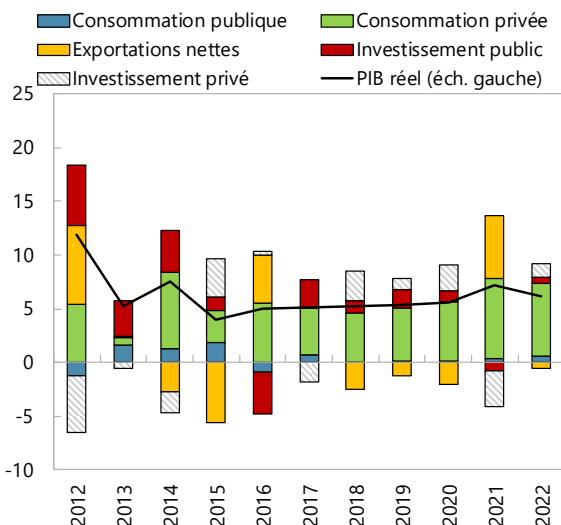
Il est désormais capital d'obtenir des résultats sur le terrain, afin d'éviter qu'une forte croissance démographique ne compromette la réalisation des objectifs de développement. La formulation envisagée d'un plan d'action quinquennal sur le genre, fondé sur la politique nationale genre actualisée, et le projet de loi visant à scolariser les filles plus longtemps, ainsi qu'à retarder le mariage et la maternité, sont accueillis avec satisfaction.

**29. Les services du FMI soutiennent la demande des autorités concernant la conclusion de la première revue FEC et le décaissement de la deuxième tranche d'un montant de 14,1 millions de DTS.**

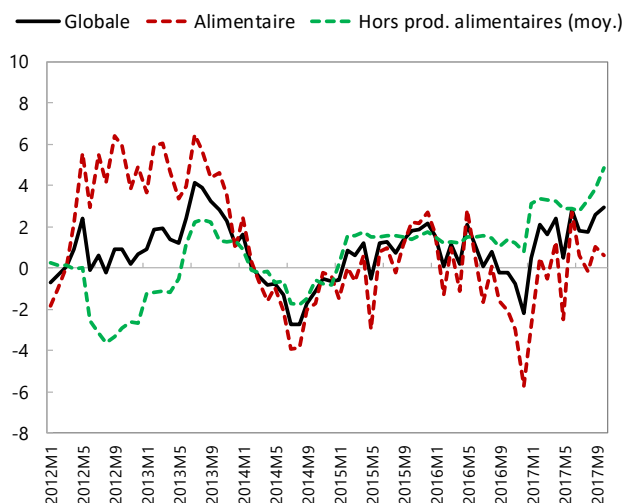
La lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières ci-joints énoncent les politiques appropriées pour atteindre les objectifs du programme de 2018.

### Graphique 1. Niger : Évolution économique récente et perspectives

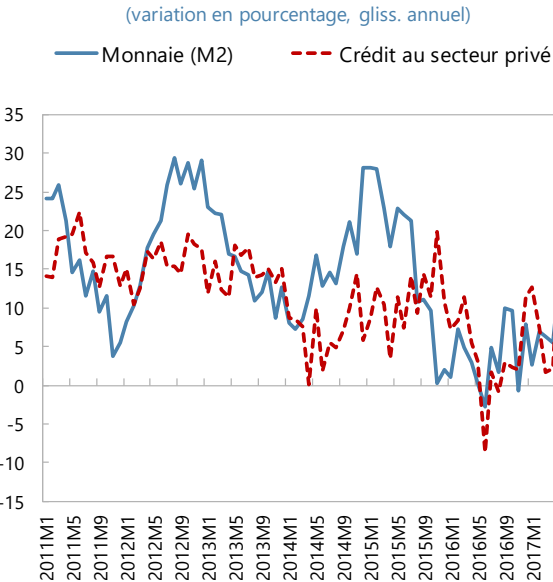
**Contribution à la croissance du PIB réel, 2012-22**  
(variation en pourcentage, gliss. annuel)



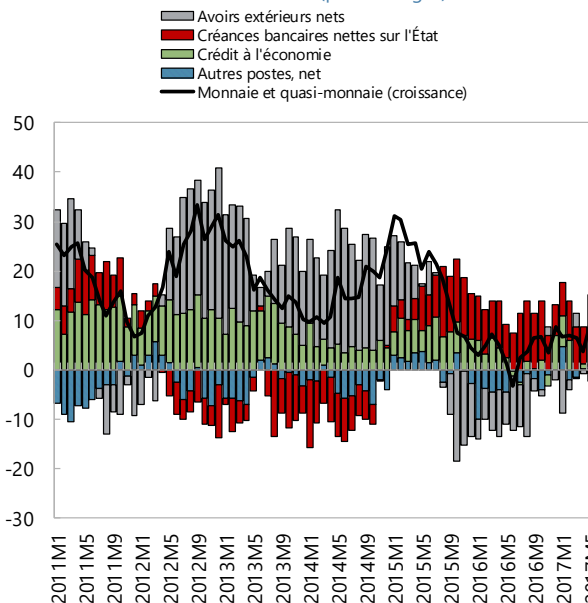
**Inflation, Janv. 12-Oct. 17**  
(variation en pourcentage, gliss. annuel)



**Croissance du crédit et de la monnaie, Janv. 11-Juin 17**  
(variation en pourcentage, gliss. annuel)

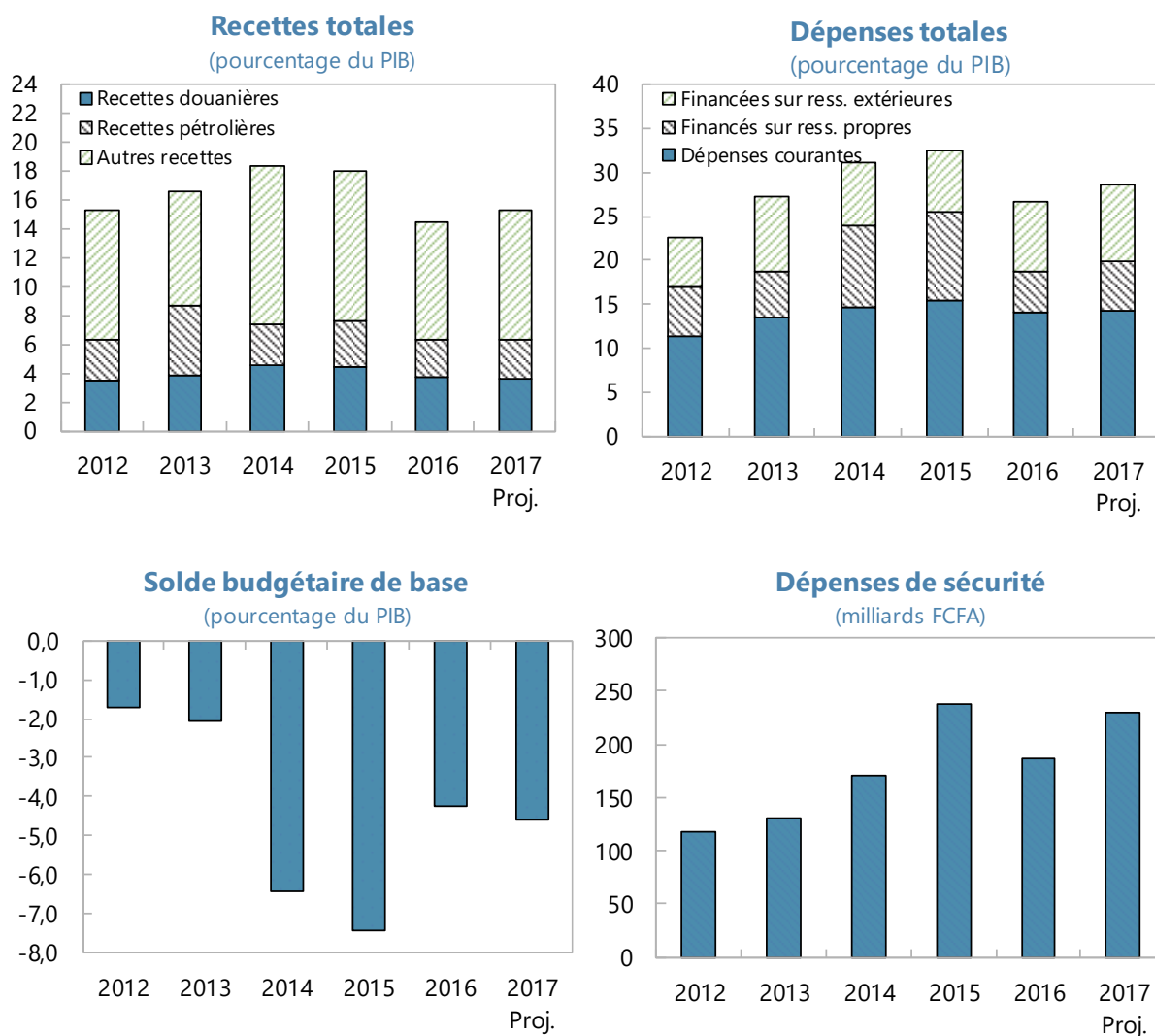


**Contribution à la croissance de la monnaie au sens large, Janv. 11-Juin 17 (pourcentage)**



Sources: autorités nigériennes; calculs des services du FMI.

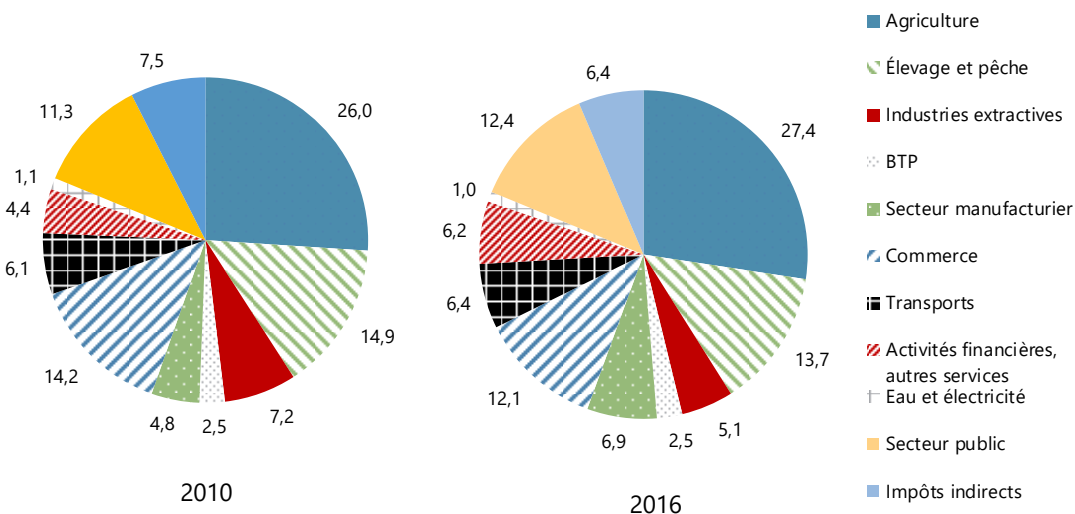
**Graphique 2. Niger : Évolution de la situation budgétaire, 2012-17**



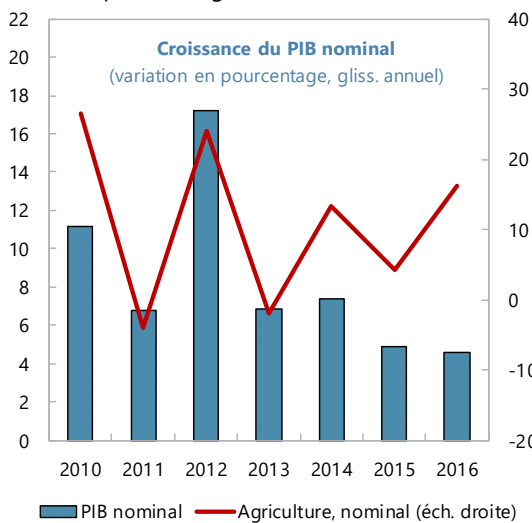
Sources : autorités nigériennes; calculs des services du FMI.

### Graphique 3. Niger : Composition du PIB et volatilité de la production

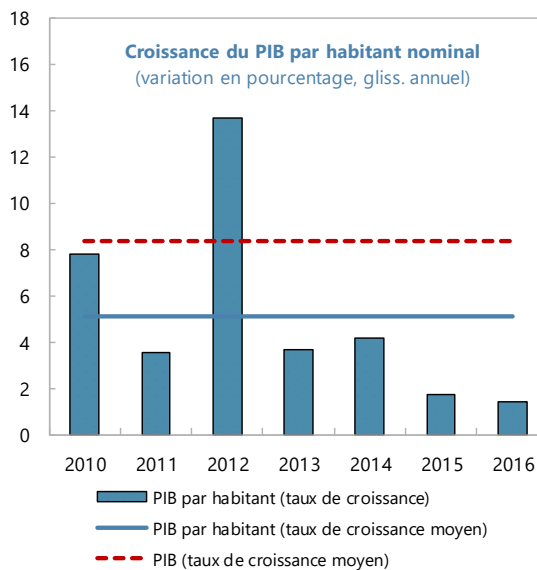
La part des industries extractives dans le PIB reste faible et a diminué davantage en raison du repli des cours internationaux. L'agriculture et l'élevage continuent de dominer.



La croissance du PIB présente donc une forte volatilité et est tributaire de l'impact des chocs climatiques sur l'agriculture.



La croissance du PIB par habitant est également très volatile et, en raison de la forte croissance démographique, elle est en moyenne très faible.



Sources: autorités nigériennes; calculs des services du FMI.



Tableau 1. Niger : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2015-22

	2015	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022
		Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Prog. rév.	Projections			
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	4,0	5,0	5,2	5,2	5,5	5,2	5,4	5,6	7,2	6,1
PIB hors ress. naturelles à prix constants	4,5	5,1	5,0	4,8	5,6	5,1	5,5	5,9	4,6	5,2
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	15	17	18	18	19	19	20	20	40	50
Déflateur du PIB	0,5	-0,4	2,4	1,8	2,1	2,3	1,9	1,9	1,7	2,0
Indice des prix à la consommation										
Moyenne annuelle	1,0	0,2	2,0	2,0	2,1	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0
Fin de période	2,2	-2,2	2,2	3,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Secteur extérieur										
Exportations, f.à.b. (FCFA)	-10,1	-4,9	13,7	9,7	12,3	8,2	10,4	7,3	31,2	5,8
<i>Dont</i> : exportations hors uranium	-15,2	7,9	10,3	12,6	13,4	14,2	15,8	9,8	37,5	5,3
Importations, f.à.b. (FCFA)	9,6	-13,0	19,5	5,4	11,2	14,3	10,4	9,7	-3,8	6,5
Volume des exportations	-4,5	-4,2	6,6	12,5	9,1	9,3	10,5	6,5	31,9	7,8
Volume des importations	7,3	-14,1	17,1	2,3	8,9	12,3	8,5	7,5	-6,2	4,2
Termes de l'échange (détérioration -)	-7,5	-2,3	0,1	-7,4	1,6	-5,6	-2,2	-1,2	-6,0	-0,3
Finances publiques										
Recettes totales	7,6	-16,2	13,9	13,2	12,4	10,2	9,8	17,4	15,6	11,5
Dépenses totales et prêts nets	9,8	-14,4	14,1	15,2	4,7	8,3	9,7	6,2	0,0	6,7
<i>Dont</i> : dépenses courantes	11,0	-4,5	9,2	7,9	5,1	6,1	5,9	3,1	4,2	6,7
<i>Dont</i> : dépenses en capital	8,7	-23,4	19,9	23,4	4,2	10,5	13,3	9,0	-3,6	6,7
(variation annuelle, en pourcentage de la masse monétaire de début de période, sauf indication contraire)										
Monnaie et crédit										
Crédit intérieur	18,0	10,6	11,5	10,4	6,7	7,6	7,1	4,4	2,9	0,8
Crédit à l'État (net)	9,1	6,3	6,4	6,9	1,7	2,5	1,2	-1,5	-5,2	-6,3
Crédit à l'économie	8,9	4,3	5,1	3,5	5,0	5,1	5,8	5,9	8,1	7,1
Avoirs intérieurs nets	15,1	10,7	11,9	9,7	7,0	9,8	7,1	4,4	2,9	0,8
Monnaie au sens large (pourcentage)	4,6	8,7	11,1	12,4	10,9	10,8	9,0	8,2	8,7	6,6
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	0,0	0,0	3,4	0,0	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Finances publiques										
Recettes totales	18,0	14,4	16,1	15,3	16,8	15,6	16,0	17,4	18,5	19,0
Dépenses totales et prêts nets	32,5	26,6	28,1	28,6	27,3	28,8	29,4	29,0	26,6	26,3
Dépenses courantes	15,5	14,1	14,6	14,3	14,2	14,1	13,9	13,3	12,7	12,5
Dépenses en capital	17,0	12,5	13,5	14,4	13,1	14,8	15,6	15,8	13,9	13,8
Solde de base (hors dons) <sup>1</sup>	-7,4	-4,2	-4,9	-4,6	-4,0	-3,9	-3,4	-1,0	0,6	1,3
Solde global (base engagement, dons compris) <sup>2</sup>	-9,1	-6,1	-7,4	-6,1	-6,0	-6,2	-5,7	-4,1	-2,3	-1,5
Investissement brut	42,5	37,0	42,0	36,0	42,8	38,0	38,7	39,9	33,4	33,3
<i>Dont</i> : investissement non public	25,5	24,6	28,4	21,6	29,7	23,2	23,1	24,2	19,5	19,6
public	17,0	12,5	13,5	14,4	13,1	14,8	15,6	15,8	13,9	13,8
Épargne nationale brute	22,0	21,6	24,0	22,6	24,3	22,1	22,3	22,2	22,1	22,2
<i>Dont</i> : non publique	17,2	19,4	20,9	18,5	20,2	18,4	18,1	16,3	14,9	14,2
Épargne intérieure	20,0	19,8	19,8	19,7	20,3	20,2	20,5	20,9	21,1	21,2
Solde de la balance des transactions courantes										
hors dons officiels	-22,7	-17,3	-19,5	-16,5	-20,0	-18,1	-18,4	-19,4	-12,7	-12,6
dons compris	-20,5	-15,5	-18,0	-13,4	-18,5	-15,9	-16,4	-17,7	-11,3	-11,1
Ratio du service de la dette en pourcentage:										
des exportations de biens et services	5,5	7,6	7,7	8,9	6,3	9,0	6,6	6,0	5,9	6,9
des recettes publiques	5,7	8,6	8,4	9,6	6,7	9,5	6,9	5,8	6,3	6,9
Dettes publiques										
Dette publique totale garantie par l'État	41,6	46,7	51,1	49,7	53,0	51,9	53,4	54,2	53,7	53,3
Dette publique extérieure garantie par l'État	30,3	33,0	35,8	35,2	37,1	37,0	38,8	41,4	42,3	43,3
VAN de la dette extérieure	22,0	21,3	25,4	22,4	26,2	23,4	24,4	26,1	26,7	27,3
Dette publique intérieure	11,4	13,7	15,3	14,6	15,9	14,8	14,6	12,8	11,3	10,1
Aide extérieure	10,4	10,6	8,9	12,2	8,4	11,8	12,5	12,7	10,3	10,1
(milliards FCFA)										
PIB à prix courants du marché	4.269	4.464	4.773	4.778	5.146	5.143	5.523	5.942	6.479	7.013
PIB à prix courants (variation annuelle en pourcentage)	4,9	4,6	7,7	7,0	7,8	7,6	7,4	7,6	9,0	8,2

Sources: autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes moins dépenses nettes des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.<sup>2</sup> Recettes (dons budgétaires compris) moins dépenses nettes des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

**Tableau 2. Niger : Opérations financières de l'administration centrale, 2015-22**  
(milliards de FCFA)

	2015	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022
		Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Prog. rév.	Projections			
Recettes totales	768,7	643,8	770,8	729,0	866,0	803,3	882,2	1.035,9	1.197,3	1.335,3
Recettes fiscales	684,8	606,9	721,3	653,8	807,5	728,2	795,2	913,4	1.046,4	1.174,3
Recettes non fiscales <sup>1</sup>	77,0	27,9	37,7	63,5	44,8	61,8	71,7	105,9	126,4	134,5
Recettes des comptes spéciaux	6,8	8,9	11,8	11,8	13,7	13,3	15,4	16,5	24,5	26,5
Dépenses totales et prêts nets	1.387,7	1.187,9	1.341,4	1.368,2	1.404,5	1.481,6	1.625,2	1.726,0	1.725,7	1.841,5
<i>dont: financées sur ressources intérieures</i>	1.085,5	832,7	1.006,7	949,4	1.070,0	1.003,6	1.068,1	1.094,4	1.160,9	1.246,4
Dépenses courantes totales	660,9	631,3	696,0	681,4	731,9	722,9	765,4	788,9	822,1	877,2
Dépenses budgétaires	639,1	609,5	671,1	656,5	705,0	699,1	739,8	761,3	792,0	844,6
Traitements et salaires	250,2	265,1	273,0	271,0	281,3	276,4	276,4	286,0	299,3	323,3
Matériels et fournitures	157,9	107,1	131,6	131,7	130,2	136,0	146,0	149,8	157,4	164,1
Autres dépenses courantes	204,5	197,6	216,5	207,3	233,5	232,4	249,6	255,6	266,7	286,0
Intérêts	26,6	41,9	50,0	46,5	60,0	54,2	67,7	69,8	68,7	71,3
<i>Dont: dette extérieure</i>	11,9	18,4	20,6	19,8	19,1	23,4	19,9	20,4	21,6	26,5
Ajustements et dépenses fiscales	-0,1	-2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses comptes spéciaux <sup>2</sup>	21,8	21,8	24,9	24,9	26,8	23,9	25,6	27,6	30,0	32,5
Dépenses en capital et prêts nets	726,8	556,6	645,4	686,8	672,6	758,7	859,8	937,1	903,6	964,4
Dépenses en capital	726,8	556,6	645,4	686,8	672,6	758,7	859,8	937,1	903,6	964,4
Financées sur ressources intérieures	424,6	201,4	310,7	268,0	338,2	280,7	302,7	305,5	338,8	369,2
Financées sur ressources extérieures	302,2	355,2	334,7	418,8	334,4	478,0	557,2	631,5	564,7	595,1
<i>Dont: dons</i>	156,0	204,0	164,2	220,5	168,4	269,9	333,9	360,4	303,8	319,5
prêts	146,1	151,2	170,5	198,3	166,0	208,1	223,3	271,2	260,9	275,6
Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base engagement, dons compris, critère UEMOA)	-386,4	-273,9	-351,8	-289,7	-311,2	-317,1	-316,0	-246,5	-151,3	-106,8
Solde de base <sup>3</sup>	-316,8	-188,9	-235,9	-220,4	-204,0	-200,3	-185,8	-58,5	36,4	89,0
Variation des arriérés et fonds en route	-13,0	19,0	-43,4	-43,4	-10,0	-65,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base encais/décaissements)	-632,0	-525,1	-614,0	-682,6	-548,4	-743,7	-743,0	-690,1	-528,3	-506,2
Financement	632,1	525,1	614,0	682,6	548,4	743,7	743,0	690,1	528,3	506,2
Financement extérieur	416,3	441,2	387,2	536,7	398,8	559,3	652,0	717,4	622,5	650,9
Dons	232,6	270,3	218,9	349,5	227,3	361,2	427,0	443,6	377,0	399,3
<i>Dont: aide projets</i>	156,0	204,0	164,2	220,5	168,4	269,9	333,9	360,4	303,8	319,5
Prêts	209,6	203,4	208,3	233,2	206,8	246,8	260,7	308,6	293,1	310,7
<i>Dont: budgétaires</i>	63,5	52,2	37,8	34,9	40,8	38,7	37,4	37,4	32,2	35,1
Amortissement	-25,9	-32,5	-39,9	-46,0	-35,2	-48,7	-35,8	-34,7	-47,6	-59,2
Allègement de la dette (y compris en négociation)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur	215,8	84,0	226,8	145,9	149,6	184,4	91,0	-27,3	-94,2	-144,7
Secteur bancaire	132,0	11,6	77,3	79,4	41,3	28,2	13,7	-24,7	-93,1	-121,9
FMI	27,0	6,6	19,7	19,7	18,5	18,5	16,6	1,8	-15,9	-25,1
Avances statutaires (y compris autres avances)	-7,9	-8,2	-8,4	-8,4	-8,7	-8,7	-7,6	-3,6	-1,0	0,0
Dépôts du Trésor à la BCEAO	49,7	31,0	2,7	9,6	2,7	4,1	-10,0	-20,0	-70,0	-90,0
Titres d'Etat et autres	63,2	-17,8	63,3	58,4	28,8	14,3	14,6	-2,9	-6,1	-6,8
Secteur non bancaire <sup>4</sup>	83,8	72,4	149,4	66,5	108,3	156,2	77,3	-2,6	-1,1	-22,8
<b>Écart de financement (+)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Sources: autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> En 2015 les recettes comprennent 49 milliards FCFA de recettes non fiscales exceptionnelles des secteurs des télécommunications et du pétrole; 2017 comprend 26,6 milliards FCFA de recettes non fiscales exceptionnelles provenant du secteur des télécommunications.

<sup>2</sup> Les comptes spéciaux incluent le financement de la caisse nationale de retraite, du fonds d'investissements prioritaires et du fonds pour la formation professionnelle continue.

<sup>3</sup> Recettes moins dépenses nettes des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>4</sup> Pour la période 2017-22, le financement intérieur non bancaire comprend des contrats de PPP d'infrastructure. En 2017 ces contrats représentent 40 milliards FCFA.

**Tableau 3. Niger : Opérations financières de l'administration centrale, 2015-22**  
(pourcentage du PIB)

	2015	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022
		Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Prog. rév.	Projections			
Recettes totales	18,0	14,4	16,1	15,3	16,8	15,6	16,0	17,4	18,5	20,6
Recettes fiscales	16,0	13,6	15,1	13,7	15,7	14,2	14,4	15,4	16,2	18,1
Recettes non fiscales <sup>1</sup>	1,8	0,6	0,8	1,3	0,9	1,2	1,3	1,8	2,0	2,1
Recettes des comptes spéciaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
Dépenses totales et prêts nets	32,5	26,6	28,1	28,6	27,3	28,8	29,4	29,0	26,6	28,4
<i>dont: financées sur ressources intérieures</i>	25,4	18,7	21,1	19,9	20,8	19,5	19,3	18,4	17,9	19,2
Dépenses courantes totales	15,5	14,1	14,6	14,3	14,2	14,1	13,9	13,3	12,7	13,5
Dépenses budgétaires	15,0	13,7	14,1	13,7	13,7	13,6	13,4	12,8	12,2	13,0
Traitements et salaires	5,9	5,9	5,7	5,7	5,5	5,4	5,0	4,8	4,6	5,0
Matériels et fournitures	3,7	2,4	2,8	2,8	2,5	2,6	2,6	2,5	2,4	2,5
Autres dépenses courantes	4,8	4,4	4,5	4,3	4,5	4,5	4,5	4,3	4,1	4,4
Intérêts	0,6	0,9	1,0	1,0	1,2	1,1	1,2	1,2	1,1	1,1
<i>Dont: dette extérieure</i>	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,3	0,3	0,4
Ajustements et dépenses fiscales	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses comptes spéciaux <sup>2</sup>	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Dépenses en capital et prêts nets	17,0	12,5	13,5	14,4	13,1	14,8	15,6	15,8	13,9	14,9
Dépenses en capital	17,0	12,5	13,5	14,4	13,1	14,8	15,6	15,8	13,9	14,9
Financées sur ressources intérieures	9,9	4,5	6,5	5,6	6,6	5,5	5,5	5,1	5,2	5,7
Financées sur ressources extérieures	7,1	8,0	7,0	8,8	6,5	9,3	10,1	10,6	8,7	9,2
<i>Dont: dons</i>	3,7	4,6	3,4	4,6	3,3	5,2	6,0	6,1	4,7	4,9
prêts	3,4	3,4	3,6	4,2	3,2	4,0	4,0	4,6	4,0	4,3
Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base engagement, dons compris, critère UEMOA)	-9,1	-6,1	-7,4	-6,1	-6,0	-6,2	-5,7	-4,1	-2,3	-1,6
Solde de base <sup>3</sup>	-7,4	-4,2	-4,9	-4,6	-4,0	-3,9	-3,4	-1,0	0,6	1,4
Variation des arriérés et fonds en route	-0,3	0,4	-0,9	-0,9	-0,2	-1,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base encais./décaissements)	-14,8	-11,8	-12,9	-14,3	-10,7	-14,5	-13,5	-11,6	-8,2	-7,8
Financement	14,8	11,8	12,9	14,3	10,7	14,5	13,5	11,6	8,2	7,8
Financement extérieur	9,8	9,9	8,1	11,2	7,8	10,9	11,8	12,1	9,6	10,0
Dons	5,4	6,1	4,6	7,3	4,4	7,0	7,7	7,5	5,8	6,2
<i>Dont: aide projets</i>	3,7	4,6	3,4	4,6	3,3	5,2	6,0	6,1	4,7	4,9
Prêts	4,9	4,6	4,4	4,9	4,0	4,8	4,7	5,2	4,5	4,8
<i>Dont: budgétaires</i>	1,5	1,2	0,8	0,7	0,8	0,8	0,7	0,6	0,5	0,5
Amortissement	-0,6	-0,7	-0,8	-1,0	-0,7	-0,9	-0,6	-0,6	-0,7	-0,9
Allègement de la dette (y compris en négociation)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur	5,1	1,9	4,8	3,1	2,9	3,6	1,6	-0,5	-1,5	-2,2
Secteur bancaire	3,1	0,3	1,6	1,7	0,8	0,5	0,2	-0,4	-1,4	-1,9
FMI	0,6	0,1	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,0	-0,2	-0,4
Avances statutaires (y compris autres avances)	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Dépôts du Trésor à la BCEAO	1,2	0,7	0,1	0,2	0,1	0,1	-0,2	-0,3	-1,1	-1,4
Titres d'Etat et autres	1,5	-0,4	1,3	1,2	0,6	0,3	0,3	0,0	-0,1	-0,1
Secteur non bancaire <sup>4</sup>	2,0	1,6	3,1	1,4	2,1	3,0	1,4	0,0	0,0	-0,4
<b>Écart de financement (+)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

Sources: autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> En 2015 les recettes comprennent 1,2 % du PIB de recettes exceptionnelles des secteurs des télécommunication et du pétrole; 2017 comprend 0,6 % du PIB de recettes exceptionnelles provenant du secteur des télécommunications.

<sup>2</sup> Les comptes spéciaux incluent le financement de la caisse nationale de retraite, du fonds d'investissements prioritaires et du fonds pour la formation professionnelle continue.

<sup>3</sup> Recettes moins dépenses nettes des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

<sup>4</sup> Pour la période 2017-22, le financement intérieur non bancaire comprend des contrats de PPP d'infrastructure. En 2017 ces contrats représentent 0,9 % du PIB.

Tableau 4. Niger : Situation monétaire, 2015-22

	2015	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022
		Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Prog. rév.	Projections			
(milliards FCFA)										
Avoirs extérieurs nets	591,3	569,8	609,3	601,8	665,1	614,8	643,8	706,8	810,8	923,8
BCEAO	483,3	458,4	505,1	524,4	560,1	539,4	577,4	637,4	732,4	812,4
Banques commerciales	108,0	111,4	104,2	77,5	105,0	75,5	66,5	69,5	78,5	111,5
Avoirs intérieurs nets	522,0	640,9	814,9	758,9	914,7	892,8	999,2	1.071,5	1.122,4	1.137,9
Crédit intérieur	701,7	819,9	960,4	945,5	1.055,8	1.049,5	1.155,8	1.228,2	1.279,1	1.294,6
Créances nettes sur l'Etat	11,6	82,2	169,7	165,5	193,4	199,6	217,8	193,7	100,9	-21,0
BCEAO	29,6	58,1	92,6	84,7	98,6	104,4	108,0	86,8	0,1	-115,0
Créances	121,5	119,9	142,9	136,8	158,5	152,4	166,0	164,8	148,1	123,0
Dont: avances statutaires	15,2	12,5	10,7	9,7	7,8	6,8	3,8	0,8	0,0	0,0
Dépôts	-91,9	-61,7	-50,3	-52,1	-60,0	-48,0	-58,0	-78,0	-148,0	-238,0
Banques commerciales	-18,0	24,1	77,1	80,8	94,8	95,2	109,8	106,9	100,8	94,0
Créances	118,0	168,6	219,8	227,1	248,7	241,4	256,1	253,1	247,0	240,2
Dépôts	-136,0	-144,5	-142,8	-146,2	-153,9	-146,2	-146,2	-146,2	-146,2	-146,2
Crédit aux autres secteurs	690,1	737,7	790,8	780,0	862,4	849,9	938,0	1.034,5	1.178,2	1.315,6
Dont: crédit au secteur privé	594,5	670,0	790,8	722,2	862,4	809,2	894,4	987,6	1.102,2	1.232,4
Autres postes, nets	-179,7	-179,1	-145,5	-186,7	-141,1	-156,7	-156,7	-156,7	-156,7	-156,7
Monnaie et quasi-monnaie	1.113,3	1.210,7	1.424,2	1.360,7	1.579,8	1.507,6	1.643,0	1.778,4	1.933,2	2.061,7
Circulation fiduciaire hors banques	537,1	598,7	605,3	672,9	652,5	745,5	812,5	879,4	956,0	1.019,5
Dépôts bancaires	576,2	612,0	818,9	687,8	927,2	762,1	830,5	899,0	977,2	1.042,2
(variation annuelle, en pourcentage de la masse monétaire de début de période, sauf indication contraire)										
Avoirs extérieurs nets	-10,6	-1,9	-0,7	2,6	3,9	1,0	1,9	3,8	5,8	5,8
BCEAO	-7,6	-2,2	-0,8	5,4	3,9	1,1	2,5	3,7	5,3	4,1
Banques commerciales	-3,0	0,3	0,1	-2,8	0,1	-0,1	-0,6	0,2	0,5	1,7
Avoirs intérieurs nets	15,1	10,7	11,9	9,7	7,0	9,8	7,1	4,4	2,9	0,8
Crédit intérieur	18,0	10,6	11,5	10,4	6,7	7,6	7,1	4,4	2,9	0,8
Créances nettes sur l'Etat	9,1	6,3	6,4	6,9	1,7	2,5	1,2	-1,5	-5,2	-6,3
BCEAO	6,4	2,6	2,2	2,2	0,4	1,4	0,2	-1,3	-4,9	-6,0
Dont: avances statutaires	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	0,0	0,0
Banques commerciales	2,6	3,8	4,2	4,7	1,2	1,1	1,0	-0,2	-0,3	-0,4
Créances	4,3	4,5	4,9	4,8	2,0	1,1	1,0	-0,2	-0,3	-0,4
Dépôts	-1,6	-0,8	0,8	-0,1	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédit aux autres secteurs	8,9	4,3	5,1	3,5	5,0	5,1	5,8	5,9	8,1	7,1
Dont: crédit au secteur privé	6,3	6,8	5,1	4,3	5,0	6,4	5,6	5,7	6,4	6,7
Autres postes, nets	-2,8	0,1	0,4	-0,6	0,3	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Monnaie au sens large	4,6	8,7	11,1	12,4	10,9	10,8	9,0	8,2	8,7	6,6
<i>Pour mémoire</i>										
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	3,7	3,7	3,4	3,5	3,3	3,4	3,4	3,3	3,4	3,4
Crédit au secteur privé										
(variation, en pourcentage)	12,9	12,8	9,1	7,9	9,1	12,1	10,6	10,5	11,6	11,9
(pourcentage du PIB)	16,2	16,5	16,6	16,3	16,8	16,5	17,0	17,4	18,2	18,8
(pourcentage du PIB hors agriculture)	19,5	20,4	20,0	20,0	20,2	20,1	20,6	21,1	21,8	22,3
PIB à prix courants (variation annuelle en pourcentage)	4,9	4,6	7,7	7,0	7,8	7,6	7,4	7,6	9,0	8,2

Sources: BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 5. Niger : Balance des paiements, 2015-22**  
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022
		Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Prog. rév.	Projections			
Solde des transactions courantes	-875,7	-691,1	-857,9	-638,9	-949,9	-818,1	-905,4	-1.052,6	-732,0	-781,2
Balance commerciale de biens et services et revenu	-1.051,2	-856,0	-1.048,7	-872,8	-1.148,2	-1.017,6	-1.110,0	-1.250,7	-924,4	-984,3
Balance commerciale de biens	-525,4	-405,4	-579,2	-401,2	-636,6	-498,8	-550,4	-623,3	-298,7	-324,9
Exportations, f.à.b.	643,2	611,8	653,3	670,9	734,0	726,2	801,4	859,8	1.128,5	1.194,4
Uranium	240,8	177,7	247,5	182,1	273,9	167,9	154,7	149,9	152,4	167,0
Pétrole	88,7	91,3	93,1	96,1	97,8	101,9	108,1	114,6	296,7	337,1
Autres produits	313,7	342,8	312,6	392,7	362,3	456,5	538,7	595,3	679,5	690,4
Importations, f.à.b.	1.168,6	1.017,2	1.232,5	1.072,1	1.370,6	1.225,0	1.351,8	1.483,1	1.427,2	1.519,4
Produits alimentaires	221,7	208,0	219,5	218,9	242,6	239,4	254,6	283,6	311,9	340,3
Produits pétroliers	60,7	57,9	31,9	60,8	33,5	63,9	67,1	70,4	73,9	77,6
Biens d'équipement	337,1	280,5	409,3	310,9	490,9	418,6	484,2	539,5	425,3	457,7
Autres produits	549,1	472,7	571,7	481,5	603,6	503,1	545,9	589,6	616,1	643,7
Services et revenu (net)	-525,9	-450,5	-469,5	-471,6	-511,6	-518,8	-559,6	-627,4	-625,7	-659,4
Services (net)	-435,4	-363,0	-479,0	-378,0	-521,8	-418,0	-451,4	-510,9	-498,7	-521,9
Revenu (net)	-90,5	-87,5	9,5	-93,6	10,3	-100,8	-108,2	-116,5	-127,0	-137,5
<i>Dont: intérêts sur dette publique extérieure</i>	-11,9	-18,4	-20,6	-19,8	-19,1	-23,4	-19,9	-20,4	-21,6	-26,5
Transferts courants sans contrepartie (net)	175,6	164,9	190,8	233,9	198,3	199,5	204,6	198,1	192,4	203,1
Privés (net)	81,1	82,1	116,2	85,0	119,4	88,2	91,5	94,9	99,2	103,3
Publics (net)	94,5	82,8	74,6	148,9	78,9	111,3	113,2	103,1	93,1	99,8
<i>Dont: dons d'appui budgétaire</i>	76,6	66,2	54,6	129,0	58,9	91,4	93,2	83,2	73,2	79,8
Compte de capital et d'opérations financières	746,3	661,8	847,9	704,9	1.004,9	833,1	943,4	1.112,6	827,0	861,2
Capital	174,0	229,6	193,4	248,4	200,0	300,5	367,3	396,7	343,5	362,5
Transferts de capital privé	19,0	25,9	24,2	28,2	26,6	30,9	33,7	36,7	40,0	43,3
Dons projets	156,0	204,0	164,2	220,5	168,4	269,9	333,9	360,4	303,8	319,5
Aide alimentaire	0,0	0,0	5,0	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs non financiers non produits	-1,1	-0,3	0,0	-0,3	0,0	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Annulation de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations financières	572,3	432,2	654,4	456,4	805,0	532,6	576,2	715,9	483,5	498,7
Investissements directs <sup>1</sup>	292,9	155,7	432,4	160,5	557,2	233,5	290,2	383,5	175,9	181,3
Investissements de portefeuille	84,0	99,1	24,0	44,6	25,9	48,0	51,6	47,2	51,4	55,7
Autres investissements	195,4	177,4	198,0	251,3	221,9	251,1	234,4	285,2	256,2	261,8
Secteur public (net)	183,7	170,9	168,4	187,2	171,6	198,1	224,9	273,8	245,5	251,5
Décaissements	209,6	203,4	208,3	233,2	206,8	246,8	260,7	308,6	293,1	310,7
Prêts appui budgétaire	63,5	52,2	37,8	34,9	40,8	38,7	37,4	37,4	32,2	35,1
Prêts projets	146,1	151,2	170,5	198,3	166,0	208,1	223,3	271,2	260,9	275,6
Amortissement	25,9	32,5	39,9	46,0	35,2	48,7	35,8	34,7	47,6	59,2
Autres (net)	11,7	6,5	29,6	64,1	50,3	53,0	9,5	11,4	10,7	10,3
Erreurs et omissions	48,4	4,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	-81,0	-24,9	-10,0	65,9	55,0	15,0	38,0	60,0	95,0	80,0
Financement	81,0	24,9	10,0	-65,9	-55,0	-15,0	-38,0	-60,0	-95,0	-80,0
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	81,0	24,9	10,0	-65,9	-55,0	-15,0	-38,0	-60,0	-95,0	-80,0
<i>Dont: utilisation nette ressources du FMI</i>	27,0	6,6	19,7	19,7	18,5	18,5	16,6	1,8	-15,9	-25,1
Rééchelonnements obtenus	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Écart de financement</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<i>Pour mémoire:</i>										
Solde de la balance des transactions courantes (% du PIB)	-20,5	-15,5	-18,0	-13,4	-18,5	-15,9	-16,4	-17,7	-11,3	-11,1
Solde de la balance des transactions courantes (hors dons, % du PIB)	-22,7	-17,3	-19,5	-16,5	-20,0	-18,1	-18,4	-19,4	-12,7	-12,6
Balance commerciale (% du PIB)	-12,3	-9,1	-12,1	-8,4	-12,4	-9,7	-10,0	-10,5	-4,6	-4,6
Balance globale (% du PIB)	-1,9	-0,6	-0,2	1,4	1,1	0,3	0,7	1,0	1,5	1,1
Réserves officielles brutes (mois d'importations de biens et services de l'année suivante)	5,4	5,6	4,3	5,7	4,3	5,4	5,2	5,7	5,8	5,3
Réserves intern. brutes mises en commun, UEMOA (milliards dollars américains)	12,4	10,4	...	...	...	...	...	...	...	...
Réserves intern. brutes mises en commun, UEMOA (milliards FCFA)	7.487	6.466	...	...	...	...	...	...	...	...
en mois d'importations biens et services de l'année suivante	5,0	3,9	...	...	...	...	...	...	...	...
en pourcentage de la monnaie au sens large	43,6	34,5	...	...	...	...	...	...	...	...
PIB à prix courants	4.269	4.464	4.773	4.778	5.146	5.143	5.523	5.942	6.479	7.013

Sources : autorités nigériennes; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les projections d'IDE pour 2017-19 dans le programme s'appuient sur la construction d'un oléoduc qui devrait entrer en service en 2020. Pour le programme révisé, l'entrée en service devrait se produire en 2021.

**Tableau 6. Niger : Indicateurs de solidité financière, déc. 2012-juin 2017**  
(en pourcentage)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Mars	Juin
<b>Normes de fonds propres</b>							
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	16,7	15,5	14,6	15,0	17,5	14,9	14,3
Fonds propres de base/actifs pondérés en fonction des risques	16,1	14,9	13,4	14,0	17,0	14,4	13,9
Provisions/actifs pondérés en fonction des risques	10,2	12,0	9,4	11,3	15,4	14,8	15,2
Fonds propres/total des actifs	10,1	9,4	9,5	9,8	8,4	11,5	10,0
<b>Composition et qualité des actifs</b>							
Total des crédits/total des actifs	60,0	58,6	55,7	58,8	57,2	56,4	54,2
Concentration: crédits aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres régl.	135,6	128,3	109,5	110,2	151,9	129,3	85,7
Crédits improductifs bruts/total des crédits	17,1	16,5	15,5	17,5	19,8	21,9	21,8
Taux de provisionnement	54,6	67,3	61,5	71,4	66,6	68,8	69,7
Crédits improductifs nets/total des crédits	8,6	6,1	6,6	5,0	6,6	6,8	6,6
Crédits improductifs nets/fonds propres	51,0	34,3	38,6	30,1	45,4	33,7	36,2
<b>Résultats et rentabilité</b>							
Coût moyen des fonds empruntés	2,2	2,0	2,0	...	...	...	...
Taux d'intérêt moyen sur crédits	10,5	10,1	9,7	...	...	...	...
Taux d'intérêt moyen (après impôts sur opérations financières)	8,3	8,1	7,7	...	...	...	...
Rendement après impôt des actifs moyens (ROA)	1,8	...	...	...	...	...	...
Rendement après impôt des fonds propres moyens (ROE)	16,2	...	...	...	...	...	...
Dépenses hors intérêts/produit bancaire net	54,5	51,5	49,8	...	...	...	...
Traitements et salaires/produit bancaire net	23,3	23,5	22,2	...	...	...	...
<b>Liquidité</b>							
Actifs liquides/total des actifs	32,5	22,4	...	...	...	...	...
Actifs liquides/total des dépôts	51,4	36,2	...	...	...	...	...
Total des crédits/total des dépôts	104,7	93,7	85,3	92,4	96,5	94,8	95,0
Total des dépôts/total des passifs	63,2	62,6	65,3	63,6	59,3	59,6	57,1
Total des dépôts à vue/total des passifs	42,0	41,0	42,3	39,1	37,4	36,8	36,5
Total des dépôts à terme/total des passifs	21,2	21,6	22,9	24,6	22,0	22,8	20,6

Source: BCEAO.

**Tableau 7. Niger : Décaissements prévus dans le cadre du nouvel accord FEC, 2017-20  
(propositions)**

<b>Montant (millions)</b>	<b>Conditions nécessaires au décaissement</b>	<b>Date disponible</b>
14,1 DTS	Approbation de l'accord FEC par le Conseil d'administration	23 janvier 2017
14,1 DTS	Respect des critères de réalisation continus et au 30 juin 2017 et achèvement de la première revue au titre de l'accord	31 octobre 2017
14,1 DTS	Respect des critères de réalisation continus et au 31 décembre 2017 et achèvement de la deuxième revue au titre de l'accord	30 avril 2018
14,1 DTS	Respect des critères de réalisation continus et au 30 juin 2018 et achèvement de la troisième revue au titre de l'accord	31 octobre 2018
14,1 DTS	Respect des critères de réalisation continus et au 31 décembre 2018 et achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord	30 avril 2019
14,1 DTS	Respect des critères de réalisation continus et au 30 juin 2019 et achèvement de la cinquième revue au titre de l'accord	31 octobre 2019
14,1 DTS	Respect des critères de réalisation continus et au 30 septembre 2019 et achèvement de la sixième et dernière revue au titre de l'accord	8 janvier 2020
98,7 DTS	Total	

Source : Fonds monétaire international.

Tableau 8. Niger : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2017-27

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits</b>											
Principal	1,2	5,8	7,8	11,6	19,1	21,8	21,0	17,6	13,1	5,3	1,4
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et futurs</b>											
Principal	1,2	5,8	7,8	11,6	19,1	21,8	25,2	27,5	28,6	22,2	18,3
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1
<b>Obligations totale sur la base des crédits existants et futurs</b>											
En millions de DTS	1,2	5,8	8,1	12,0	19,5	22,2	25,5	27,7	28,8	22,3	18,4
En milliards de FCFA	1,0	4,8	6,7	9,9	16,0	18,3	21,0	22,8	23,7	18,4	15,1
En pourcentage des exportations de biens et de services	0,1	0,6	0,7	1,0	1,3	1,4	1,5	1,6	1,3	0,9	0,7
En pourcentage du service de la dette <sup>1</sup>	0,9	3,3	4,6	7,7	11,6	10,0	9,7	9,8	9,5	7,2	5,8
En pourcentage du PIB	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1
En pourcentage des recettes fiscales	0,1	0,7	0,8	1,1	1,5	1,6	1,6	1,6	1,5	1,1	0,9
En pourcentage de la quote-part	0,9	4,4	6,2	9,1	14,8	16,8	19,4	21,0	21,8	16,9	14,0
<b>Encours crédit du FMI sur base tirages existants/prospectifs</b>											
En millions de DTS	138,5	161,0	181,4	183,9	164,8	143,0	117,8	90,3	61,7	39,5	21,2
En milliards de FCFA	114,1	132,6	149,4	151,5	135,8	117,8	97,0	74,4	50,8	32,5	17,4
En pourcentage des exportations de biens et de services	14,5	15,7	16,2	15,0	10,6	8,8	7,1	5,1	2,9	1,6	0,8
En pourcentage du service de la dette <sup>1</sup>	105,8	91,7	102,0	117,6	98,4	64,5	44,8	32,0	20,4	12,7	6,6
En pourcentage du PIB	2,4	2,6	2,7	2,5	2,1	1,7	1,3	0,9	0,6	0,3	0,2
En pourcentage des recettes fiscales	17,5	18,2	18,8	16,6	13,0	10,0	7,5	5,2	3,3	1,9	1,0
En pourcentage de la quote-part	105,3	122,3	137,8	139,7	125,2	108,6	89,5	68,6	46,9	30,0	16,1
<b>Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)</b>											
Décaissements	23,4	22,4	20,4	2,5	-19,1	-21,8	-25,2	-27,5	-28,6	-22,2	-18,3
Remboursements et rachats	28,2	28,2	28,2	14,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	1,2	5,8	7,8	11,6	19,1	21,8	25,2	27,5	28,6	22,2	18,3
<i>Pour mémoire :</i>											
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	789,2	845,1	920,9	1009,4	1280,7	1345,9	1359,3	1467,0	1761,8	2009,4	2203,2
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA)	107,9	144,5	146,6	128,9	138,0	182,6	216,5	232,3	249,7	256,1	263,2
PIB nominal (milliards de FCFA)	4778,1	5143,3	5523,0	5942,4	6479,2	7013,0	7493,1	8046,2	8751,8	9423,5	#####
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	653,8	728,2	795,2	913,4	1046,4	1174,3	1285,0	1441,9	1537,5	1722,4	1736,1
Quote-part (millions de DTS)	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6

Source: estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup>Le total du service de la dette extérieure comprend les rachats et remboursements au FMI.



## Appendice I. Lettre d'intention

Niamey, le 30 novembre 2017

Madame Christine Lagarde  
Directrice générale  
Fonds monétaire international  
Washington DC, 20431

Madame la Directrice générale,

- 1. Le Niger réalise de bons progrès dans la mise en œuvre de son programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC), en dépit des problèmes sécuritaires et de l'évolution défavorable des cours des matières premières.** Bénéficiant d'une bonne campagne agricole et de nos efforts de réforme, le PIB réel a affiché une croissance de 5 % en 2016 et l'inflation est restée maîtrisée. Les résultats auraient pu être meilleurs sans les tensions liées à la situation sécuritaire, lesquelles ont porté atteinte aux échanges avec le Nigéria et absorbé des ressources budgétaires déjà limitées, ainsi que la faiblesse des cours des matières premières, notamment de l'uranium, notre principal produit d'exportation.
- 2. De manière générale, la mise en œuvre du programme est sur la bonne voie.** Tous les critères de réalisation à fin juin ont été respectés et tous les objectifs indicatifs à fin mars, fin juin et fin septembre l'ont également été, à l'exception de ceux liés aux recettes publiques. D'importants progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre des réformes structurelles, mais certaines d'entre elles ont accusé des retards en raison de contraintes de capacités.
- 3. Le Gouvernement du Niger demeure profondément attaché aux objectifs de son programme.** L'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration de la gestion des finances publiques et la consolidation budgétaire sont des principes clés. Les réformes structurelles destinées à diversifier l'économie et les mesures entreprises pour maîtriser la forte croissance démographique constituent des axes tout aussi importants. Avec des efforts de mise en œuvre résolus et l'appui technique et financier continu de nos partenaires, nous sommes persuadés de pouvoir atteindre l'objectif de croissance économique d'au moins 6 % à moyen terme, ainsi que des progrès en matière de réduction de la pauvreté.
- 4. Le programme du Gouvernement du Niger pour le reste de 2017 et pour 2018 est exposé en détail dans le Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint.** Nous estimons que les mesures et les politiques énoncées dans le MPEF contribueront à atteindre les objectifs établis. Nous nous tenons prêts à prendre toutes les mesures supplémentaires qui se révéleraient nécessaires. Nous consulterons les services du FMI quant à l'adoption de telles mesures et avant de modifier les politiques énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du

FMI en matière de consultations. Nous fournirons à temps au FMI les informations nécessaires au suivi de la situation économique et de l'exécution des mesures du programme, comme convenu dans le Protocole d'accord technique (PAT), ou à la demande du FMI.

**5. Compte tenu des progrès réalisés, des mesures envisagées et de sa détermination à poursuivre la mise en œuvre du programme,** le Gouvernement du Niger sollicite i) la conclusion de la première revue, et ii) le décaissement de la deuxième tranche de 14,1 millions de DTS au titre de l'accord FEC. Les critères de réalisation et repères structurels pour le reste de 2017 et pour 2018 sont présentés aux tableaux 2, 4 et 6 du MPEF.

**6. Conformément à notre engagement de longue date en faveur de la transparence,** nous consentons à la publication du rapport des services du FMI, de la présente lettre d'intention, du MPEF et du PAT sur le site internet du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

/s/

Massoudou Hassoumi  
Ministre des Finances

Pièces jointes : I. Mémoire de politiques économique et financière.  
II. Protocole d'accord technique

# Pièce Jointe I. Mémoire de Politiques Économique et Financière du Gouvernement du Niger

## INTRODUCTION

**1. Le présent mémoire de politiques économique et financière (MPEF) complète et actualise le MPEF signé le 21 décembre 2016.** Il décrit l'évolution récente des progrès de la situation économique avec la mise en œuvre du programme et présente les perspectives et les politiques macroéconomiques pour le reste de 2017 et pour 2018. Le programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) est conforme au Plan de développement économique et social (PDES) 2017-21 de l'État, adopté en septembre 2017. Les priorités du programme restent centrées sur : i) le maintien de la stabilité macroéconomique; ii) l'amélioration de la gestion des finances publiques en accordant la priorité à l'augmentation des recettes fiscales grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale et au renforcement du contrôle fiscal, à une meilleure maîtrise des dépenses publiques et au renforcement de la gestion de trésorerie; iii) l'amélioration de la gestion de la dette; iv) l'amélioration de la transparence dans la gestion des secteurs minier et pétrolier; et v) le soutien au développement des secteurs privé et financier, afin de diversifier l'économie et de surmonter les défis démographiques.

## ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

**2. Les tendances économiques récentes ont été globalement conformes aux prévisions.** Grâce à une campagne agricole favorable, la production agricole a progressé de 14,5 % en 2016, portant ainsi le taux de croissance du PIB réel à 5 %, contre 4 % en 2015. L'inflation annuelle n'a été que de 0,2 % en 2016. Le crédit au secteur privé, a connu un taux de croissance robuste à près de 13 %. Le solde des transactions courantes s'est sensiblement amélioré pour atteindre quelques 16 % du PIB grâce à l'achèvement de plusieurs projets d'investissement à forte intensité d'importations. Les indicateurs disponibles pour 2017 signalent une activité qui devrait continuer de progresser impulsée de manière importante par un rebond de la production pétrolière, un taux d'inflation modeste d'environ 2 %, une croissance robuste du crédit et de la monnaie et une amélioration du solde global de la balance des paiements.

**3. Les objectifs de déficit budgétaire ont été réalisés, bien que les recettes n'aient pas atteint les niveaux prévus.** En 2016, les soldes budgétaires de base et global ont été de -4,3 et -6,2 % du PIB, respectivement. Le manque à gagner de recettes (0,7 % du PIB) par rapport à l'objectif fixé a été compensé par une maîtrise effective des dépenses dans le cadre du Comité interministériel de régulation budgétaire. Une situation comparable s'est dégagée pour 2017. Au premier semestre, les déficits budgétaires de base et global ont été sensiblement meilleurs que prévu, ce qui nous a permis d'apurer un volume plus important que prévu d'arriérés intérieurs, tout en respectant l'enveloppe de financement intérieur. L'administration douanière a continué d'accuser un manque à

gagner dans la perception de recettes par rapport aux prévisions, imputable en partie au commerce et aux retards dans la mise en œuvre des réformes en matière d'interconnexion avec les systèmes douaniers du Bénin et du Togo et d'installation du système de géolocalisation pour un meilleur suivi des marchandises. Le guichet unique de dédouanement de véhicules (GUAN) établi en novembre 2016 n'a pas encore produit le niveau de recettes attendu. Mais le fonctionnement du système se met progressivement en place avec une valorisation des véhicules importés. La maîtrise effective des dépenses, et notamment la sous-exécution de dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures, a permis d'atteindre les objectifs budgétaires globaux en 2017.

## RÉSULTATS ENREGISTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

4. **Tous les critères de réalisation à fin juin 2017 ont été respectés.** Les objectifs de financement intérieur net de l'État et de réduction des arriérés de paiement intérieurs ont été atteints avec d'importantes marges. Les critères de réalisation continus sur la non accumulation d'arriérés de paiement extérieurs et de dette extérieure non concessionnelle à court et long terme ont également été respectés.
5. **Tous les objectifs indicatifs à fin mars, fin juin et fin septembre 2017 ont été respectés, à l'exception de ceux relatifs aux recettes publiques.** Le solde budgétaire de base a largement dépassé, par une marge importante de 0,6 % du PIB, sa cible indicative. Les objectifs relatifs aux dépenses de réduction de la pauvreté et aux ratios de dépenses exécutées par procédures exceptionnelles par rapport aux dépenses totales ont aussi été respectés. Cependant, à fin septembre 2017, les recettes publiques sont restées inférieures de 1,2 % du PIB aux objectifs fixés, pour les raisons développées ci-dessus.
6. **Un bon nombre de repères structurels établis pour la période sous revue ont été observés.** La Direction des grandes entreprises (DGE) a été renforcée en élargissant sa couverture à 125 autres grandes entreprises et en adoptant de nouvelles fonctions, y compris le contrôle et le recouvrement. Nous avons préparé un calendrier pour l'audit de dix grandes entreprises et entités publiques, ainsi que les termes de référence y afférents. Un cadre budgétaire à moyen terme (Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle, DPBEP) et des plans de dépenses ministériels axés sur les résultats (Documents de programmation pluriannuelle des dépenses, DPPD) ont été élaborés. Le DPBEP a servi de support au débat d'orientation budgétaire à l'Assemblée nationale en juin 2017, ce qui nous a permis de présenter la loi de finances 2018 sur une base programmes. La Politique Nationale Genre actualisée a été adoptée en août 2017, bien avant la date butoir de fin 2017.
7. **Nous avons enregistré de bons progrès au regard des autres repères structurels, bien que certains n'aient pas été pleinement respectés à leurs échéances respectives.** Le cadre juridique pour la gestion du compte unique du Trésor (CUT) est désormais en place ; l'accord de gestion avec la BCEAO a été signé en décembre 2016. Toutefois, seuls quelques comptes publics

couverts par le CUT avaient été clos à l'échéance de fin juin 2017. S'agissant de l'administration douanière, tous les principaux bureaux ont été raccordés à temps au serveur central de SYDONIA world, mais l'interconnexion avec les administrations douanières du Bénin et du Togo accuse de retard car le contrat d'assistance avec la CNUCED pour la deuxième phase de la migration informatique de SYDONIA n'a été signé qu'en septembre 2017. Les contraintes de capacité pour une bonne évaluation des demandes de remboursement de TVA nous ont empêché d'établir un mécanisme de remboursement à l'échéance de fin juin 2017, manquant ainsi le repère structurel associé. Cependant, comme mesure palliative pour répondre aux principales demandes de remboursement, nous avons conclu un accord avec des sociétés minières pour leur permettre de déduire leurs crédits de TVA des montants de TVA collectés auprès des fournisseurs locaux.

#### **8. La plupart des repères structurels récurrents ont également été observés.**

Conformément à nos engagements, nous libérons les crédits trimestriels durant le premier mois, à partir des décisions du comité interministériel de régulation et nous préparons des plans d'engagements trimestriels assortis de plans de trésorerie afin d'améliorer la gestion du budget et de la trésorerie. Des rapports trimestriels de gestion de la dette ont été préparés et validés par le Comité national de gestion de la dette publique. Les rapports pour le premier et le troisième trimestre de 2017 ont été produits dans les délais, mais un retard a été observé dans la production du rapport pour le deuxième trimestre. La révision du plan d'emprunt prévue à fin juin a été repoussée à mars 2018 pour tenir compte de la tenue de la table ronde de financement du PDES 2017-21 prévue en décembre 2017. Enfin, en l'absence d'un système opérationnel de remboursement de la TVA, les rapports trimestriels prévus n'ont pas été produits.

**9. En outre, des progrès ont été réalisés de manière plus générale sur le front des réformes structurelles depuis l'approbation du programme appuyé par la FEC en janvier 2017.** Au-delà les repères structurels, nous avons avancé sur le plan des réformes structurelles au sein des administrations fiscale et douanière. Parmi les autres grands domaines de réformes, il convient de citer le fonctionnement des entreprises publiques, le secteur de l'électricité, le développement du secteur financier, le climat des affaires, ainsi que les défis démographiques et la problématique du genre.

**10. Des mesures ont été prises pour renforcer la Direction générale des impôts (DGI).** Deux nouveaux bureaux des impôts ont été ouverts en juin 2017 à Niamey et sont maintenant opérationnels. L'informatisation intégrale de la DGI se poursuit avec le développement du bloc fiscal du Système informatisé de suivi des impôts et des contribuables (SISIC), actuellement en phase d'essai et qui deviendra opérationnel en janvier 2018. Après la restructuration des opérations du contrôle fiscal, la DGI a entrepris de jeter les bases d'un système de contrôle plus efficace en établissant des monographies sur les marges bénéficiaires des principales activités économiques. La brigade mixte DGI-DGD est en train d'être renforcée et a audité 40 dossiers en 2017. Des efforts ont été engagés pour renforcer le recouvrement des arriérés fiscaux, avec l'opérationnalisation du Comité arbitral des recours fiscaux (CARFI) et de l'Agence Judiciaire de l'Etat, qui a été rattachée au Ministère des Finances en avril 2017. La DGI a également offert à ses services plusieurs séances de formation en gestion, leadership, déontologie, communication, prix de transfert, comptabilité, informatique et gestion des risques.

**11. La principale réforme de la Direction générale des douanes (DGD) a été l'établissement de l'assiette douanière sur la base de la valeur transactionnelle des importations.** Dans le cadre du déploiement de SYDONIA world, la DGD a mis en place une base de données de valorisation accessible à tous les bureaux de douane et qui est appliquée depuis juillet 2017, avec des prix minimum notablement plus élevés que les valeurs administratives appliquées précédemment. Une cellule valeur a été mise en place pour tenir à jour la base de données. Des efforts sont également déployés pour réduire au minimum le contact entre les importateurs et les agents de douanes, de manière à améliorer la gouvernance.

**12. Nous redoublons d'efforts pour améliorer la gestion des entreprises publiques.** Pour réduire les subventions et les déperditions dans le cadre des programmes de sécurité alimentaire, des contrats de performance ont été signés en septembre avec l'OPVN et la CAIMA, deux entreprises publiques chargées de gérer les stocks de céréales et de fournir des engrais, des semences et du matériel agricole aux agriculteurs. Nous avons préparé un rapport préliminaire sur les subventions aux entreprises publiques comme première étape vers le processus de rationalisation.

**13. Une réforme fondamentale a été engagée dans le secteur de l'électricité.** Pour permettre à la NIGELEC de faire face au renchérissement des coûts de production et aux besoins d'investissement, en octobre 2017 le Gouvernement a adopté une nouvelle structure tarifaire pour 2018-22 et a renforcé le bilan de la NIGELEC. Le nouveau code de l'électricité et l'autorité de régulation du secteur de l'électricité nouvellement créée sont devenus opérationnels. Une nouvelle stratégie de l'électricité a été mise en place.

**14. Nous avons également entrepris de réformer les secteurs pétrolier et minier.** Un nouveau code pétrolier qui consolide le dispositif juridique régissant les activités de raffinage, de distribution, de transport, d'importation et d'exportation a été adopté. Il améliore les normes et les capacités de contrôle de l'État, précise les droits et les obligations des parties prenantes publiques et privées, renforce la situation des autorités locales dans les régions de raffinage, et prévoit la possibilité de transporter des produits raffinés par oléoduc. Nous avons également amendé le Code minier en restructurant les activités minières artisanales afin de stimuler la production.

**15. Les efforts visant à améliorer le climat des affaires au Niger constituent une grande priorité.** Rappelant la nécessité urgente de développer un secteur privé solide, l'impulsion des améliorations est placée sous l'égide du Premier ministre et si nécessaire, portée au niveau présidentiel, où les progrès font l'objet d'un suivi à l'occasion de réunions mensuelles. Des groupes de travail ont été constitués et chargés de l'amélioration de chacun des indicateurs couverts par le Rapport Doing Business de la Banque mondiale. Des avancées considérables ont déjà été enregistrées dans la création de nouvelles entreprises avec le recours accru à la Maison de l'entreprise comme guichet unique à Niamey. En particulier, le traitement des demandes de permis de construire a été simplifié à Niamey. Le règlement des frais élevés de raccordement au réseau électrique et d'adduction d'eau a récemment été étalé sur une période de trois mois. Grâce à ces réformes, le Niger a progressé de six places dans le classement Doing Business 2018 de la Banque mondiale.

**16. Le renforcement du secteur financier est en cours.** La Banque Centrale Populaire du Maroc (BCP) a recapitalisé la BIA suite à l'acquisition des parts de l'État en août 2017. La recapitalisation et la restructuration de la banque publique agricole BAGRI sont en cours, ouvrant ainsi la voie à un meilleur accès au crédit dans l'agriculture. L'accès au crédit devrait également profiter de la nouvelle loi sur le crédit-bail adoptée par l'Assemblée Nationale en octobre 2017, conformément aux normes de l'UEMOA. Depuis mai 2017, le consentement du client n'est plus exigé pour le signalement au bureau du crédit.

**17. Enfin et surtout, nous avons adopté des politiques pour faire face à une forte croissance démographique et aux inégalités de genre.** Les défis démographiques et la problématique du genre, qui ont pour effet de diluer l'investissement dans le capital physique et humain et dans les ressources naturelles au détriment de l'amélioration du niveau de vie, occupent une place de choix dans notre PDES 2017-21. Par ailleurs, le gouvernement a mis à jour la Politique Nationale Genre, et nos partenaires apportent leur appui à un certain nombre de projets pour l'autonomisation des femmes, l'éducation des filles déscolarisées, la sensibilisation des adolescentes et la prise de conscience des maris des questions de population. Après avoir accusé quelques retards, nous avons commencé à mettre en œuvre le projet SWEDD (Dividende démographique et autonomisation des femmes au Sahel, en anglais *Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend*) début 2017.

## PERSPECTIVES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES POUR LE RESTE DE 2017 ET POUR 2018

**18. Les perspectives économiques demeurent satisfaisantes.** Le programme de réformes décrit plus haut, les efforts consentis pour relever la productivité agricole et la sécurité alimentaire dans le cadre de l'initiative Les Nigériens nourrissent les Nigériens (I3N), ainsi que l'amélioration de la situation économique au Nigéria impacteraient positivement les perspectives économiques du Niger. Pour 2017, nous tablons sur un taux de croissance du PIB réel de 5,2 %, soutenu par la vigueur du secteur des hydrocarbures et de certaines parties du secteur des services malgré la stagnation de la production d'uranium et la faible marge d'amélioration de la production agricole par rapport aux solides résultats enregistrés en 2016, même avec une pluviométrie favorable en 2017/18. L'inflation devrait rester bien maîtrisée et le déficit des transactions courantes devrait s'améliorer en 2017. À moyen terme, les réformes devraient renforcer la croissance qui ressortirait à un peu plus de 5 % en 2018. Grâce à notre politique budgétaire prudente, l'inflation devrait se maintenir en-dessous du critère de convergence de l'UEMOA de 3 % et le solde global de la balance des paiements redeviendrait positif à compter de 2017. La fragilité de la situation sécuritaire de la région, l'évolution des cours mondiaux des matières premières et les conditions climatiques continuent de présenter des risques notables pour ces perspectives.

## POLITIQUE BUDGÉTAIRE POUR LE RESTE DE 2017

### 19. Nous restons déterminés à atteindre les objectifs du programme en matière de solde budgétaire de base et de solde budgétaire global, soit respectivement -4,9 et -7,4 % du PIB.

Compte tenu du niveau de recettes inférieur aux prévisions au premier semestre de l'année et de la réduction des impôts du secteur des télécommunications aux effets perturbateurs, un manque à gagner de recettes de 0,8 % du PIB pour l'ensemble de l'année semble probable même si la mobilisation des recettes s'améliore au second semestre grâce aux efforts déployés par la DGD et la DGI, et à l'impulsion exceptionnelle de recettes non fiscales notables attribuable à l'Autorité de régulation des télécommunications et de la Poste (ARTP) ainsi qu'au renouvellement et à la cession de licences de télécommunications. La sous-exécution des dépenses au premier semestre suffit amplement à compenser tout impact négatif sur le solde budgétaire de base et nous sommes fermement déterminés à éviter un surcroît de dépenses à la fin de l'année et avons réduit les postes de dépenses en conséquence dans un collectif budgétaire adopté par l'Assemblée Nationale en novembre 2017. La situation budgétaire devrait également bénéficier des dons supplémentaires accordés par des bailleurs de fonds, ce qui signifie que le solde budgétaire global pourrait tout à fait être meilleur que prévu.

### 20. Sur le front structurel, nous continuons d'avancer vers la mise en place d'un nouveau cadre applicable aux partenariats public-privé (PPP) et l'application du CUT. Dans les deux cas, le calendrier a connu un certain glissement en raison des contraintes de capacités.

- Nous serons en mesure de déposer à l'Assemblée Nationale un nouveau texte de loi sur les PPP d'ici mars 2018 (*repère structurel pour mars 2018*), au lieu de décembre 2017. Ce texte sera en ligne avec la loi organique de 2012 relative aux lois de finances et le code des investissements, et conforme aux normes internationales telles que définies dans le rapport d'AT du FMI de 2017, en évitant notamment l'octroi d'exonérations fiscales. À partir de 2019, tous les PPP seront pleinement intégrés au cycle budgétaire. En attendant, les PPP resteront en dehors du cycle budgétaire, mais notre objectif sera la mise en œuvre des projets déjà inclus dans le budget 2018 sous forme de PPP. Tous les autres PPP seront examinés de près pour veiller à l'optimisation des ressources, à leur conformité avec les stratégies sectorielles, à leur abordabilité sur le plan financier et à leur adoption par l'Assemblée Nationale.
- Nous procéderons de manière plus graduelle à la pleine mise en œuvre du CUT afin de protéger la stabilité financière et la continuité opérationnelle des entités dont les comptes sont transférés vers le CUT et d'améliorer l'application séquentielle des réformes. D'ici fin mars 2018, (i) nous aurons réalisé une étude d'impact sur le système bancaire avec l'aide de la BCEAO; (ii) rendu opérationnelle une interface entre les systèmes informatiques de la BCEAO et de la DGTCP; (iii) établi une structure claire de comptes et de sous comptes du CUT, et (iv) clos tous les comptes dormants couverts par le CUT et transféré leurs soldes (*repère structurel pour fin mars 2018*). Nous élaborerons un plan de fermeture graduelle des comptes d'ici fin 2018 qui prendra en compte les préoccupations de stabilité financière.



## POLITIQUE BUDGÉTAIRE POUR 2018

**21. Notre politique budgétaire pour 2018 maintient les objectifs prévus pour le solde budgétaire global et de base, ce qui continue de placer les finances publiques sur la voie d'atteindre le critère de convergence de l'UEMOA pour le solde budgétaire global de -3 % du PIB d'ici 2021.** L'assainissement budgétaire est essentiel pour préserver la stabilité macroéconomique et assurer la viabilité de la dette publique, ainsi que notre détermination à ne pas recourir aux emprunts extérieurs à court terme et non concessionnels. Nos efforts d'assainissement budgétaire s'appuient à parts égales sur l'augmentation des recettes fiscales et sur la maîtrise des dépenses, qui vont de pair avec d'autres mesures de renforcement de la qualité des dépenses publiques. Les recettes fiscales devraient augmenter de 0,5 pour cent du PIB comparé aux résultats escomptés de 2017. Notre programme fixe les dépenses courantes et les dépenses d'investissement sur ressources propres à un niveau inférieur à 1 005 milliards de FCFA, soit 1,5 points de pourcentage du PIB en dessous du résultat programmé de 2017. Cela établit les soldes budgétaires de base et global à -3,9 et -6,2 pour cent du PIB, ce qui est conforme aux objectifs envisagés au moment où le programme a été initialement approuvé en janvier 2017. Nous avons élaboré et adressé aux services du FMI un plan d'endettement conforme à ces objectifs. Le budget 2018 adopté par l'Assemblée Nationale en novembre 2017 est conforme aux dépenses sur ressources propres programmées. Toutefois, il est encore plus ambitieux en termes de mobilisation de recettes et de réduction du déficit, en dépit d'une enveloppe plus importante pour les dépenses d'investissement sur financement extérieur. Nous réexaminerons l'évolution budgétaire à la mi-2018 et solliciterons une autorisation d'emprunt additionnelle dans un collectif budgétaire au besoin et sous réserve des plafonds établis dans le programme.

**22. L'augmentation projetée des recettes fiscales s'appuie sur un certain nombre de changements de politique fiscale, sur l'effet probable des réformes de l'administration fiscale mises en œuvre en 2016-17, et sur d'autres mesures administratives.** De manière plus précise,

- En matière de **politique fiscale**, nous compensons la perte de recettes liée à la suppression des impôts distorsifs du secteur des télécommunications en alignant les exonérations de TVA sur les normes de l'UEMOA et en réduisant les exonérations au titre du Code des investissements. En outre, nous mettons en place une taxe d'habitation, relevons l'impôt forfaitaire pour les activités des petites entreprises, instituons un impôt minimum pour les plus-values immobilières et commençons à imposer les abonnements aux réseaux de câble.
- S'agissant de l'effet **des réformes mises en œuvre**, nous comptons notamment sur un important volume de recettes additionnelles en basant les taxes au cordon douanier sur les valeurs transactionnelles. Nous renforcerons davantage les moyens de la cellule valeur de la DGD et suivrons de près et analyserons l'évolution des valorisations. Les effets positifs de la mise en œuvre effective du GUAN, et l'interconnexion avec les douanes du Bénin et du Togo devraient également produire davantage de résultats. S'agissant de la DGI, des gains de recettes devraient être enregistrés grâce à une meilleure application de la TVA aux activités de distribution, compte tenu de l'étude des marges bénéficiaires des contribuables potentiels de ce

secteur, de l'exploitation des résultats de l'audit de 40 dossiers par la brigade mixte des impôts et des douanes, et d'une augmentation du recouvrement des arriérés fiscaux sur la base des décisions du CARFI et de l'Agence judiciaire de l'Etat.

- S'agissant des **mesures nouvelles et en cours au niveau de l'administration des recettes**, le déploiement intégral du SISIC sera de nature à accroître l'efficacité de la DGI. Dans la loi de finances 2018, nous avons également prévu d'exiger un identifiant fiscal (NIF) à toutes les personnes physiques et morales pour autant que leur activité donne lieu à des obligations fiscales ; une mesure qui est en train d'être appliquée par la DGD pour les importateurs. Nous insistons davantage sur l'optimisation de la mise en œuvre des réformes au niveau opérationnel à la DGI et à la DGD. Dans cette perspective, nous établirons des plans de performance pour les services de recouvrement des recettes qui se répercuteront dans l'ensemble des directions. Ces plans de performances fixeront des objectifs de recettes et des indicateurs opérationnels, comme par exemple le nombre de déclarants à la DGE, le nombre de déclarants de TVA dont les obligations fiscales sont nulles, et le nombre de NIF (*repère structurel pour janvier 2018*). Pour mieux lutter contre la fraude sur les carburants qui demeure généralisée, le recours à la coloration des produits est à l'examen.

**23. La loi de finances 2018 prévoit une maîtrise rigoureuse des dépenses financées sur ressources propres.** Ce repli tient principalement à un gel généralisé des recrutements et des salaires dans la fonction publique, à l'exception limitée du personnel dans les domaines stratégiques et sécuritaires. Les dépenses d'investissement sur ressources propres seront maintenues constantes en proportion du PIB par rapport aux prévisions d'exécution pour 2017.

**24. Un large éventail de mesures destinées à améliorer la qualité de la dépense a été engagé.** De manière plus précise,

- La Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) poursuivra ses réformes **en vue de l'application du CUT** et l'État fera passer de façon croissante ses paiements par le système bancaire. La transition vers un CUT pleinement opérationnel se fera selon le calendrier indiqué au paragraphe 20. Nous poursuivons la bancarisation des paiements de l'État. D'ici mars 2018, nous mettrons en place des exigences réglementaires par lesquelles tous les paiements de et vers la DGE seront effectués via le système financier. Un plan d'actions pour la bancarisation des opérations budgétaires sera établi avant fin mars 2018 (*repère structurel pour fin mars 2018*).
- S'agissant de la **planification des dépenses**, l'orientation programmes du budget 2018 a déjà contribué à mieux hiérarchiser les dépenses et à les relier à des résultats. Cela servira en outre à identifier les domaines qui pourraient subir des compressions de dépenses au cas où cela se révélerait nécessaire. Nous veillerons à ce que le plan de passation de marchés pour 2018 soit préparé à temps et continuerons à élaborer des plans d'engagements et de trésorerie cohérents à intervalles trimestriels. La pratique consistant à libérer les crédits budgétaires trimestriels durant le premier mois de chaque trimestre, conformément aux propositions du comité de régulation, sera maintenue. Afin de renforcer la planification des dépenses à moyen terme, nous définirons les règles de la budgétisation et de l'exécution

des dépenses en Autorisations d'engagement et Crédits de paiement (AE/CP) d'ici le milieu de 2018. La procédure sera pleinement opérationnelle pour le budget 2019.

- **La gestion des bourses et des salaires de la fonction publique** est en train d'être revue en profondeur. Le travail d'amélioration de la gestion de la fonction publique sera guidé par les recommandations de la Banque mondiale sur la réforme de la fonction publique formulées en 2017. De manière plus précise, nous entendons réaliser un recensement biométrique exhaustif des agents de l'État et mettre en place une base de données intégrée des salaires. S'agissant de la maîtrise des bourses, le gouvernement a engagé le processus d'audit de l'Agence Nigérienne des Allocations et des Bourses (ANAB) qui en assure la gestion.
- **Pour améliorer la gestion des marchés publics**, nous entendons mettre en place des brigades d'inspection indépendantes chargées de vérifier la livraison de biens et la prestation de services, et notamment de vérifier si les spécifications prescrites ont été globalement respectées. Des rapports trimestriels seront établis à l'intention du Ministre des Finances.
- **En ce qui concerne les PPP**, nous poursuivrons les activités conformément au calendrier établi au paragraphe 20.
- Enfin, nous entendons **renforcer davantage la gestion des finances publiques** de manière plus générale en déployant un système informatique pleinement intégré, lequel devrait contribuer à la qualité des dépenses, à une administration efficace des recettes et à une bonne gestion de la dette. L'objectif visé est de basculer vers des systèmes informatiques interconnectés pour tous les départements financiers, dont : i) SISIC pour la DGI ; ii) SYDONIA World à la DGD; iii) SIGMAP pour les marchés publics; iv) le système d'information budgétaire et comptable informatisé (SIGIB) à la DGB et à la DGTCP; v) CS-DRMF+ pour la gestion de la dette; et (vi) la connexion de la DGTCP à SICA et STAR.

**25. Le cadre budgétaire pour 2018 est entièrement financé. Il s'accompagne de notre ferme engagement à apurer l'encours de tous les arriérés intérieurs d'ici la fin 2018, et à ne pas en accumuler de nouveaux.** Le déficit budgétaire de base (200 milliards de FCFA), l'apurement de tous les arriérés de paiement intérieurs résiduels (65 milliards de FCFA), et l'amortissement de la dette extérieure (49 milliards de FCFA) seront financés par l'appui budgétaire (130 milliards de francs CFA) et le financement intérieur net (184 milliards FCFA), y compris le financement du Fonds (19 milliards de FCFA) et les PPP (85 milliards FCFA).

**26. Dans la perspective des autres améliorations à apporter aux finances publiques durant les exercices à venir**, nous avons entrepris la restructuration des principales entreprises publiques et entités publiques ainsi que la rationalisation des exonérations fiscales.

- Concernant la réforme des entreprises publiques et des entités étatiques, il nous faut changer de méthodologie, en effet, les audits généraux que nous avons envisagés seraient très coûteux, le financement des bailleurs n'est pas aisé à obtenir, et seules 10 sur plus de 150 entreprises publiques et entités étatiques seraient couvertes par cet exercice. Au lieu de cela, (i) le

gouvernement finalisera et transmettra au FMI son étude sur les subventions aux entreprises publiques ; (ii) nous réaliserons et publierons un recensement de toutes les entités étatiques et entreprises publiques, y compris leur taille par volume de ventes ; (iii) nous publierons les états financiers, les rapports d'audit et les rapport de gestion des dix premières grandes entreprises publiques et entités étatiques ; et (iv) nous conduirons avec l'aide de la Banque mondiale une étude sur la supervision et la gouvernance des entreprises publiques.

- Malgré la récente rationalisation des exonérations au niveau du Code des investissements, de nombreuses possibilités de réforme subsistent. À cet égard, nous consoliderons la base juridique de toutes les exonérations des Codes des impôts et des douanes, ôterons les éléments discrétionnaires dans l'octroi des exonérations, et réduirons les exonérations elles-mêmes. Les textes de loi pertinents seront déposés à l'Assemblée nationale au plus tard en septembre 2018 (*repère structurel pour fin septembre 2018*).

**27. Le gouvernement est déterminé à tirer le meilleur parti de l'appui croissant des partenaires techniques et financiers (PTF).** Le financement des PTF a déjà commencé à être augmenté et nous espérons réaliser davantage de progrès dans le cadre de la table ronde de financement du PDES prévue à Paris du 13 au 14 décembre 2017. Le budget 2018 projette une hausse ambitieuse des investissements financés sur ressources extérieures. Nous avons engagé un processus d'amélioration de la capacité d'absorption, notamment à travers l'introduction d'une budgétisation axée sur la performance. Nous sommes en train de mettre en place un cadre de partenariat entre le gouvernement et nos PTF pour harmoniser les conditions de décaissement de l'appui budgétaire, tout en assurant la cohérence avec notre programme économique et financier appuyé par le FMI.

## RÉFORMES STRUCTURELLES POUR DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE ET FAIRE FACE AUX DÉFIS DÉMOGRAPHIQUES

**28. Nous reconnaissons qu'un secteur privé solide est essentiel pour réduire la pauvreté, relever les niveaux de vie de la population nigérienne et assurer la stabilité économique à long terme.** Le vaste travail entrepris à cette fin reçoit l'appui de nombreux bailleurs de fonds, et ce programme met en lumière un certain nombre de réformes dans les domaines du climat des affaires, du développement des circuits financiers, et des politiques démographiques, du genre et du secteur minier.

**29. Le gouvernement entend améliorer le classement du Niger dans les 10 indicateurs «Doing Business».** Ses activités continueront de se conformer au plan d'action adopté par le Conseil National des Investisseurs Privés (CNIP). En 2017-18, elles viseront notamment à : i) apurer les arriérés de paiement intérieurs ; ii) mettre en place un mécanisme de remboursement de la TVA adéquat ; iii) exploiter le système SYDONIA world pour accélérer les procédures de dédouanement ; iv) faciliter l'accès au réseau électrique et assurer un approvisionnement fiable ; et v) faciliter davantage les procédures d'obtention de permis de construire, y compris en mettant en application la réglementation liée au droit foncier. Les réformes qui seront couronnées de succès à Niamey seront déployées dans d'autres parties du pays et des efforts seront réalisés afin d'informatiser les

procédures. Les réformes dans le domaine du climat des affaires continueront de bénéficier du projet d'appui à la compétitivité et à la croissance (PRAAC) de la Banque mondiale.

**30. Le travail destiné à corriger le faible niveau d'intermédiation financière du Niger se poursuivra.** Nous passerons en revue le fonctionnement du bureau de crédit mis en place en 2016, du nouveau tribunal de commerce de Niamey, et du nouveau centre de médiation et d'arbitrage de Niamey pour veiller à ce qu'ils offrent un environnement plus sûr pour le crédit bancaire. Nous mettrons rapidement en application la nouvelle loi sur le crédit-bail et élargirons le cadre juridique pour couvrir également le warrantage. Nous veillerons à ce que la BAGRI oriente fermement ses activités de prêt en faveur de l'agriculture et accompagne également les petits exploitants. La bancarisation des paiements de l'État permettra de développer le système bancaire et de renforcer sa capacité à octroyer des prêts.

**31. Une meilleure réglementation contribuera à diversifier le secteur minier.** Compte tenu des difficultés que continue d'enregistrer le secteur de l'uranium, il est impératif de diversifier les activités minières et d'élargir l'éventail d'exportations de minéraux. À cet égard, le Gouvernement entend encourager les entreprises à orienter leurs activités vers l'exploitation de gisements autres que le pétrole et l'uranium, comme par exemple, le cuivre, l'étain, l'or et le lithium. À cet effet, nous entendons poursuivre la mise en place de meilleures infrastructures publiques pour la prospection et l'exploitation des ressources naturelles du Niger, et recherchons l'appui des bailleurs de fonds.

**32. Forts de la dynamique du PDES 2017-21 et de la politique nationale genre révisée, nous entamons les prochaines étapes.** En ce qui concerne l'égalité entre les sexes, nous mettrons au point un plan d'action sur cinq ans dans la première partie de l'année et élargirons la portée des projets existants, qui sont actuellement mis en œuvre uniquement à petite échelle. En ce qui concerne la croissance démographique, nous avons lancé le projet SWEDD et envisageons une loi visant à retenir les filles à l'école dans l'optique de retarder l'âge du mariage et donc de réduire le taux de fécondité. Une fois la loi adoptée, nous nous attèlerons à sa mise en œuvre.

## SUIVI DU PROGRAMME

**33. Au vu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC et des politiques envisagées dans le MPEF, le Gouvernement sollicite l'approbation de la première revue de l'accord et le décaissement de 14,1 millions de DTS.**

**34. Le suivi du programme s'appuiera sur des critères de réalisation (tableau 2), des repères structurels (tableaux 4 et 6).** Les autorités fourniront aux services du FMI les informations et données statistiques énoncées dans le Protocole d'accord technique ci-joint et toute autre information qu'elles jugeraient nécessaires ou que les services du FMI pourraient solliciter aux fins de suivi du programme.

**35. Le programme fera l'objet d'un suivi sous la forme de revues semestrielles.** Les deuxième et troisième revues du programme devraient avoir lieu après fin avril et fin octobre 2018, respectivement.

**Table 1. Niger: Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (Déc. 2016 – Déc. 2017)**  
(milliards de FCFA)

	Fin décembre 2016		Fin mars 2017			Fin juin 2017			Fin septembre 2017			Fin décembre 2017	
	Pour information		Repères indicatifs			Critères de réalisation			Repères indicatifs			Critères de réalisation	
	Proj.	Act.	Prog.	Real.	Statut	Prog.	Real.	Statut	Prog.	[Real.]	Statut	Prog.	Proj.
<b>A. Critères de réalisation et cibles indicatives<sup>1</sup></b>													
(Cumulés pour chaque année fiscale)													
Financement intérieur net du gouvernement	113,8		62,0			120,3			186,6			207,0	126,1
Critère ajusté <sup>2</sup>	109,7	77,4	62,0	27,6	Observé	105,3	66,3	Observé	171,6	148,0	Observé	...	
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement <sup>3</sup>	-8,4	19,0	10,0	-40,0	Observé	20,0	-43,7	Observé	10,0	-46,6	Observé	-43,4	-43,4
Pour mémoire :													
Appui budgétaire extérieur <sup>4</sup>													
Aide budgétaire brute	114,3	118,4	0,0	0,0		0,0	43,8		0,0	50,4		92,4	163,9
Nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement (plafond) <sup>7</sup>	800,0	490,1	350,0	60,8		350,0	88,8		350,0	...		350,0	350,0
<b>B. Critères de réalisation suivis sur une base continue<sup>1</sup></b>													
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0,0	0,0	0,0	0,0	Observé	0,0	0,0	Observé	0,0	0,0	Observé	0,0	0,0
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an <sup>5</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0	Observé	0,0	0,0	Observé	0,0	0,0	Observé	0,0	0,0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an <sup>6</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0	Observé	0,0	0,0	Observé	0,0	0,0	Observé	0,0	0,0
<b>C. Cibles indicatives</b>													
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) <sup>3</sup>	-194,3	-188,9	-71,2	2,5	Observé	-130,7	-75,5	Observé	-186,6	-156,2	Observé	-235,9	-220,4
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) <sup>3</sup>	-130,7	-122,7	-71,2	2,5	Observé	-130,7	-31,6	Observé	-186,6	-105,8	Observé	-181,3	-91,4
Recettes budgétaires <sup>3</sup>	676,6	643,8	160,7	157,7	Non-observé	353,4	331,7	Non-observé	554,5	496,4	Non-observé	770,8	729,0
Dépenses de réduction de la pauvreté <sup>3</sup>	356,8	447,2	103,8	104,1	Observé	222,2	223,8	Observé	348,4	351,4	Observé	487,5	487,5
Ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses ordonnancées (en pourcentage) <sup>8</sup>	5,0	1,8	5,0	3,4	Observé	5,0	3,0	Observé	5,0	2,7	Observé	5,0	5,0

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

Note : Les éléments contenus dans ce tableau sont définis dans le PAT.

<sup>1</sup> Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin juin; repères indicatifs (RI) autrement.

<sup>2</sup> Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note <sup>4</sup>, sont inférieurs/ supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de 15 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre 2017.

<sup>3</sup> Minimum ; pour le CR/RI lié à la réduction des arriérés de paiements intérieurs, un signe négatif signifie une réduction et un signe positif signifie une accumulation.

<sup>4</sup> Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

<sup>5</sup> Exceptés les crédits ordinaires à l'importation ou l'allègement de la dette.

<sup>6</sup> Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

<sup>7</sup> Sur la base des conventions signées conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>. Cumulatif depuis le début de l'année.

<sup>8</sup> Maximum, les dépenses exceptionnelles sont les paiements effectués par le Trésor sans ordonnancement préalable, excluant le service de la dette et les dépenses liées aux exonérations fiscales.

**Tableau 2. Niger: Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (Mar. – Déc. 2018)**  
(milliards de FCFA)

	Fin mars 2018	Fin juin 2018	Fin septembre 2018	Fin décembre 2018
	Repères indicatifs Prog.	Critères de réalisation Prog.	Repères indicatifs Prog.	Critères de réalisation Prog.
<b>A. Critères de réalisation et cibles indicatives<sup>1</sup></b>				
(Cumulés pour chaque année fiscale)				
Financement intérieur net du gouvernement	46,1	70,6	115,5	166,0
Critère ajusté <sup>2</sup>				
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement <sup>3</sup>	-15,0	-30,0	-45,0	-65,4
Pour mémoire :				
Appui budgétaire extérieur <sup>4</sup>				
Aide budgétaire brute	0,0	23,0	36,7	130,0
Nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement (plafond) <sup>7</sup>	350,0	350,0	350,0	350,0
<b>B. Critères de réalisation suivis sur une base continue<sup>1</sup></b>				
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0,0	0,0	0,0	0,0
Nouvelle dette extérieure contractée				
ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an <sup>5</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée				
ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an <sup>6</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>C. Cibles indicatives</b>				
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) <sup>3</sup>	-61,2	-123,5	-160,4	-200,3
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) <sup>3</sup>	-61,2	-100,5	-132,4	-109,0
Recettes budgétaires <sup>3</sup>	172,7	369,5	582,4	803,3
Dépenses de réduction de la pauvreté <sup>3</sup>	108,0	237,9	345,9	538,4
Ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses ordonnancées (en pourcentage) <sup>8</sup>	5,0	5,0	5,0	5,0

Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.

Note : Les éléments contenus dans ce tableau sont définis dans le PAT.

<sup>1</sup> Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin juin; repères indicatifs (RI) autrement.

<sup>2</sup> Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure définie dans la note 4 sont inférieurs/supérieurs aux prévisions du programme. Le cas échéant, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/baisse jusqu'à un maximum de 30 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre 2018. A partir de début 2018, le financement intérieur net du gouvernement sera également ajusté à la hausse/baisse pour refléter tout apurement des arriérés de paiements intérieurs inférieur/supérieur aux prévisions du programme.

<sup>3</sup> Minimum ; pour le CR/RI lié à la réduction des arriérés de paiements intérieurs, un signe négatif signifie une réduction et un signe positif signifie une accumulation. Les cibles seront ajustées suivant la performance en 2017, sous réserve d'un plafond de zéro.

<sup>4</sup> Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

<sup>5</sup> Exceptés les crédits ordinaires à l'importation ou l'allègement de la dette.

<sup>6</sup> Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

<sup>7</sup> Sur la base des conventions signées conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>. Cumulatif depuis le début de l'année.

<sup>8</sup> Maximum, les dépenses exceptionnelles sont les paiements effectués par le Trésor sans ordonnancement préalable, excluant le service de la dette et les dépenses liées aux exonérations fiscales.

**Tableau 3. Niger: Repères Structurels Continus Proposés du Programme 2017**

<b>Mesures</b>	<b>Calendrier</b>		<b>Motif macroéconomique</b>
Libérer les allocations budgétaires trimestrielles au cours du premier mois du trimestre, sur la base des propositions du comité de régulation	Trimestriel	Respecté pour T1, T2 et T3	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie
Préparer un plan d'engagement trimestriel assorti d'un plan de trésorerie	Trimestriel	Respecté pour T1, T2 et T3	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie
Préparer un rapport trimestriel sur la gestion de la dette à faire valider par le Comité national de gestion de la dette publique	Trimestriel	Respecté pour T1 et T3, rapport produit avec du retard pour T2.	Améliorer la gestion de la dette
Produire un rapport trimestriel sur le remboursement du crédit TVA	Trimestriel	Non respecté	Améliorer l'efficacité de la mobilisation de la TVA
Préparer un plan d'endettement révisé	Annuel, à fin juin	Non respecté	Améliorer la gestion de la dette



**Tableau 4. Niger : Repères Structurels Continus Proposés du Programme 2018**

Mesures	Calendrier	Motif macroéconomique
Libérer les allocations budgétaires trimestrielles au cours du premier mois du trimestre, sur la base des propositions du comité de régulation	Trimestriel	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie
Préparer un plan d'engagement trimestriel assorti d'un plan de trésorerie	Trimestriel	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie
Préparer un rapport trimestriel sur la gestion de la dette à faire valider par le Comité national de gestion de la dette publique	Trimestriel	Améliorer la gestion de la dette
Préparer un plan d'endettement révisé	Annuel, à fin juin, mais fin mars pour 2018.	Améliorer la gestion de la dette

Tableau 5. Niger : Repères Structurels pour 2017

Mesures	Calendrier	Progrès	Commentaire
<b>Politique budgétaire et Administration Fiscale</b>			
Extension de la compétence de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) à l'ensemble du pays en lui transférant les dossiers des 120 entreprises préalablement gérées au sein des bureaux des impôts régionaux en dehors de Niamey.	Fin janvier	Respecté	
Estimer le stock des arriérés de crédits TVA et lancer le mécanisme de remboursement TVA en utilisant une partie de la TVA collecté par la DGE	Fin mars	Non respecté	Cependant, comme mesure palliative, les sociétés minières ont été autorisées à déduire leurs crédits de TVA des montants de TVA collectés auprès des fournisseurs locaux.
Finaliser l'interconnexion de l'ensemble des principaux bureaux de Douanes au serveur centrale de SYDONIA World et l'interconnexion avec les bureaux des Douanes du Benin et du Togo	Fin juillet	Non respecté	Tous les bureaux nationaux sont connectés au serveur central. L'interconnexion avec les administrations douanières du Bénin et du Togo n'est pas encore opérationnelle, car le contrat d'assistance avec la CNUCED n'a été signé qu'en septembre 2017.
<b>Gestion des Finances Publiques</b>			
Lancer le processus de préparation du budget 2018 sous forme de budget programme en finalisant les documents requis (DPBEP et DPPD)	Fin juin	Respecté	Le DPBEP a servi de support au débat d'orientation budgétaire à l'Assemblée nationale en juin 2017
Finaliser le cadre de CUT en procédant à la signature des accords de tenue de compte avec la BCEAO et les banques commerciales et la clôture des comptes des entreprises à caractère administratif couverts par le CUT.	Fin juin	Non respecté	L'accord avec la BCEAO a été signé, mais l'étude d'impact sur le système bancaire n'a pas été effectuée. Seuls quelques comptes dormants ont été clos.

**Tableau 5. Niger : Repères Structurels pour 2017 (fin)**

<b>Autres réformes structurelles</b>			
Élaborer et soumettre aux services du FMI, un plan d'action pour les audits des principales entreprises publiques	Fin juillet	Respecté	Le plan d'action a été envoyé et les termes de références des auditeurs ont été élaborés.
Déposer à l'Assemblée Nationale une nouvelle loi sur le partenariat public privé (PPP) en adéquation avec le code des investissements et la loi des finances de 2012	Fin décembre	En cours	L'assistance technique a été fournie. Il est proposé que le dépôt du projet de loi soit remis à mars 2018.
Soumettre aux services du FMI la mise à jour de la politique nationale du genre de 2008	Fin décembre	Respecté	Effectué avant la date prévue.

Tableau 6. Niger : Repères Structurels proposés pour 2018

Mesures	Calendrier	Progrès	Motif macroéconomique
<b>Politique budgétaire et régies financières</b>			
Formuler et partager avec les services du Fonds des plans de performance pour les services de recouvrement des recettes qui se répercuteront dans l'ensemble des directions. Ces plans de performances fixeront des objectifs de recettes et des indicateurs opérationnels, comme par exemple le nombre de déclarants à la DGE, le nombre de déclarants de TVA dont les obligations fiscales sont nulles, et le nombre de NIF (¶122).	Fin janvier		Améliorer le recouvrement fiscal et élargir l'assiette fiscale
Déposer à l'Assemblée Nationale la législation révisant les exonérations fiscales et douanières (¶126).	Fin septembre		Promouvoir la génération de recettes et simplifier l'administration fiscale et douanière.
<b>Gestion des Finances Publiques</b>			
En ce qui concerne la mise en œuvre du CUT, réaliser et partager avec les services du Fonds une étude d'impact sur le système bancaire avec l'aide de la BCEAO; rendre opérationnelle une interface entre les systèmes informatiques de la BCEAO et de la DGTCP; établir une structure claire de compte et de sous comptes du CUT, clore tous les comptes dormants couverts par le CUT et transférer leurs soldes (¶120).	Fin mars		Améliorer la gestion des liquidités et le contrôle des dépenses.
<b>Autres réformes structurelles</b>			
Déposer à l'Assemblée Nationale une nouvelle loi sur le partenariat public privé (PPP) en ligne avec la loi organique de 2012 relative aux lois de finances et le code des investissements, et conforme aux normes internationales telles que définies dans le rapport d'AT du FMI de 2017 (¶120).	Fin mars		Aligner sur les lois en vigueur
Mettre en place des exigences réglementaires par lesquelles tous les paiements de et vers la DGE seront effectués via le système financier. Etablir un plan d'actions pour la bancarisation des opérations budgétaires et le partager avec les services du Fonds (¶124).	Fin mars		Améliorer la gouvernance dans l'administration publique et promouvoir le développement du secteur financier.

**Tableau 7. Niger: Proposition de décaissements prévus dans le cadre du nouvel accord  
FEC 2017-20**

<b>Montant (millions)</b>	<b>Conditions nécessaires au décaissement</b>	<b>Date disponible</b>
14,1 DTS	Approbation du Conseil d'administration de l'accord FEC	23 janvier 2017
14,1 DTS	Respect critères de performance continus et au 30 juin 2017, et achèvement de la première revue au titre de l'accord	31 octobre 2017
14,1 DTS	Respect des critères de performance continus et au 31 décembre 2017, et achèvement de la deuxième revue au titre de l'accord	30 avril 2018
14,1 DTS	Respect des critères de performance continus et au 30 juin 2018 et achèvement de la troisième revue au titre de l'accord	31 octobre 2018
14,1 DTS	Respect des critères de performance continus et au 31 décembre 2018, et achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord	30 avril 2019
14,1 DTS	Respect des critères de performance continus et au 30 juin 2019 et achèvement de la cinquième revue au titre de l'accord	31 octobre 2019
14,1 DTS	Respect des critères de performance continus et au 30 septembre 2019 et achèvement de la sixième et dernière revue au titre de l'accord	8 janvier 2020
98,7 DTS	Total	

Source : Fonds monétaire international

## Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

Niamey, le 30 novembre 2017

**1. Ce protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour la période T1-2017 à Q1-2020.** Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour 2017 et la première moitié de 2018 sont énoncés aux Tableaux 1 et 2 du Mémoire de politique économique et financière (MPEF) joint à la lettre d'intention de novembre 2017. Les repères structurels apparaissent aux Tableaux 3 et 6. Ce protocole d'accord technique fixe également les délais maximums de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

### DEFINITIONS

**2. Les définitions de «l'État», de la «dette», des arriérés de paiements», et des «obligations de l'Etat»** retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont les suivantes :

- a) **L'État** est l'administration centrale de la République du Niger, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique, ou banque centrale ayant une personnalité juridique distincte.
- b) Comme spécifié au paragraphe 8 des Directives sur les conditionnalités concernant la dette extérieure dans le cadre des facilités du FMI, adoptées par décision numéro 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI du 5 décembre 2014, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ; ii) crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans

transfert de cette propriété, le titre étant conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations, et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constitue également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

- c) Les **arriérés de paiements intérieurs** sont les paiements intérieurs dus par l'Etat et non payés. Ils comprennent les dépenses de l'exercice ordonnancées et non payées dans un délai de 90 jours. Les **arriérés de paiements extérieurs** sont des engagements échus et non réglés.
- d) Les **obligations** de l'Etat comprennent tous les engagements financiers de l'Etat acceptés comme tels par ce dernier (y compris toute dette de l'Etat).

## A. Critères de réalisation quantitatifs

### Financement intérieur net de l'État

#### *Définition*

**3. Le financement intérieur net de l'Etat** est défini comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'Etat** ; et ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'Etat** y compris les titres de l'Etat émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales nigériennes, le produit des cessions d'actifs de l'Etat et les recettes de privatisation.

**4. Le crédit bancaire net à l'Etat est égal au solde entre les créances et les dettes de l'Etat à l'égard des institutions bancaires nationales.** Les créances de l'Etat incluent les encaisses du Trésor nigérien, les obligations cautionnées, les dépôts à la banque centrale et les dépôts du Trésor (y compris des agences régionales) dans les banques commerciales. Ne sont pas pris en compte les dépôts de l'Etat dans les banques commerciales qui sont utilisés exclusivement pour le financement des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

**5. Les dettes de l'Etat à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (hors financement net du FMI au titre de la FEC),** la contrepartie en FCFA de l'allocation générale de DTS de l'année 2009, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'Etat détenus par la banque centrale et les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.

**6. Le champ du crédit bancaire net à l'Etat, défini par la BCEAO, comprend l'ensemble des administrations centrales.** Le crédit bancaire net à l'Etat et le montant des bons et

obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA sont calculés par la BCEAO.

**7. Le financement intérieur net non bancaire inclut :** i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de dépôts des correspondants du Trésor ; iii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iv) la variation de l'encours des créances sur l'Etat abandonnés par le secteur privé. Le financement non bancaire net de l'Etat est calculé par le Trésor nigérien.

**8. Les objectifs trimestriels pour 2017** sont basés sur la variation entre le niveau à fin décembre 2016 et la date retenue pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.

### ***Ajustement***

**9. Le plafond du financement intérieur net de l'Etat** fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nette du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, y compris les déboursements au titre de la FEC, sont inférieurs aux prévisions du programme.

**10. Si, à la fin de chaque trimestre de l'année 2017,** les décaissements de l'aide budgétaire extérieure sont inférieurs aux montants attendus à la fin de chaque trimestre, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse pro tanto dans la limite de 15 milliards de FCFA en 2017 et 30 milliards de FCFA à compter de 2018.

**11. A partir de 2018, le plafond du financement intérieur net de l'Etat fera également l'objet d'un ajustement pour les déviations par rapport au paiement d'arriérés intérieurs prévu au programme.** Plus précisément, le plafond du financement intérieur net de l'Etat sera ajusté à la hausse (baisse) à concurrence du paiement d'arriérés intérieurs au-dessus (en dessous) des niveaux prévus au programme.

### ***Délais de transmission des données***

**12. Les données détaillées concernant le financement intérieur de l'Etat** seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

### **Réduction des Arriérés de Paiement Intérieurs**

#### ***Définition***

**13. La réduction des arriérés de paiement intérieurs** est égale à la différence entre le stock des arriérés à fin 2016 et le stock des arriérés à la date de référence.



**14. Le centre d'amortissement de la dette intérieure de l'Etat (CAADIE)** et le Trésor recensent les arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'Etat et enregistrent leur remboursement.

**15. Les données concernant l'encours**, l'accumulation (y compris la variation des restes à payer au niveau du Trésor) et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'Etat seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

#### ***Ajustement***

**16. Les prévisions pour le paiement des arriérés en 2018 seront ajustées à la hausse (baisse) pour un montant équivalent au paiement d'arriérés en dessous (au-dessus) des niveaux prévus pour fin 2017.**

**17. Le paiement des arriérés ne sera pas négatif.**

#### **Arrières de Paiement Extérieurs**

##### ***Définition***

**18. La dette de l'Etat** est représentée par le stock de dette détenu ou garanti par l'Etat. Dans le cadre du programme, l'Etat s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement extérieurs sur sa dette (y compris les bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA), à l'exception des arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris ceux du Club de Paris.

##### ***Délais de transmission***

**19. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.**

#### **Emprunts Extérieurs Non Concessionnels Contractés ou Garantis par l'Etat**

##### ***Définition***

**20. L'Etat et les entreprises publiques, dont la liste est fournie au paragraphe 21, s'engagent à ne contracter ou garantir aucun prêt extérieur à échéance initiale d'un an ou plus, ayant un élément don inférieur à 35 %.** Aux fins du programme, un prêt est réputé concessionnel s'il comprend un élément don d'au moins 35 % calculé comme suit: l'élément don (la différence entre la valeur actualisée et la valeur nominale de la dette) en pourcentage de la

valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est 5 %<sup>1</sup>.

**21. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette,** telle que définie au paragraphe 8 des Directives sur les conditionnalités concernant la dette extérieure dans le cadre des facilités du FMI, adoptées par décision numéro 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI du 5 décembre 2014, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique ni aux financements accordés par le FMI ni aux rééchelonnements sous forme de nouveaux prêts.

**22. Aux fins des critères de performance pertinents,** la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant à l'Etat de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

**23. Aux fins du critère d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être remboursée en une autre monnaie que le franc CFA.** Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées avec les pays membres et les institutions financières de l'UEMOA.

**24. Aux fins de ce critère de réalisation, la notion de secteur public recouvre l'Etat tel que défini au paragraphe 2 ci-dessus, et les entreprises publiques suivantes :** (i) Société Nigérienne d'Electricité (Nigelec) ; (ii) Société de Construction et de Gestion des Marchés (Socogem) ; (iii) Société Nigérienne des Produits Pétroliers (Sonidep) ; (iv) Société Nigérienne des Télécommunications (Sonitel) ; (v) Société de Patrimoine des Mines du Niger (Sopamin) ; et (vi) Société propriétaire et exploitante de l'HotelGaweye (SPEG).

#### ***Délais de transmission***

**25. Les informations concernant tout emprunt extérieur du secteur public doivent être communiquées chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par le secteur public.** Le Ministère des Finances communiquera régulièrement aux services du Fonds la liste des emprunts en cours de négociation. Il établira des rapports semestriels sur la dette extérieure contractée ou en cours de négociation et ses termes, et sur le programme d'emprunts pour les prochains six mois ainsi que les termes prévus, et les transmettra aux services du FMI.

<sup>1</sup> Le 11 octobre, 2013, les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale ont adopté une nouvelle méthodologie instituant un seul taux, unifié pour calculer le taux de l'élément don des prêts individuels. Le taux est fixé à 5 % (voir <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/gecalcf.aspx>).

## Dette extérieure à court terme de l'administration centrale

### Définition

**26. L'Etat s'engage à ne pas accumuler ou garantir de nouvelle dette extérieure à échéance initiale inférieure à un an.** Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au paragraphe 8 des Directives sur les critères de performance concernant la dette extérieure dans le cadre des facilités du FMI, adoptées par décision numéro 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI du 5 décembre 2014, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts à court terme liés aux importations sont exclus de ce critère de réalisation, de même que les titres à court terme émis en FCFA sur le marché financier régional.

### Délais de transmission

**27. Les informations concernant tout emprunt extérieur de l'Etat doivent être communiquées chaque mois,** dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'Etat.

## B. Objectifs quantitatifs

### Définitions

**28. Le total des recettes est un objectif indicatif du programme.** Il comprend les recettes budgétaires fiscales et non fiscales et les recettes de comptes spéciaux, mais n'inclut pas le produit du règlement des dettes croisées de l'Etat et des entreprises.

**29. Le déficit budgétaire de base est défini comme la différence entre** (i) les recettes budgétaires de l'Etat, comme définies au paragraphe 25 ; et (ii) les dépenses budgétaires totales, nettes des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, mais incluant les dépenses financées sur ressources PPTE.

**30. Le déficit budgétaire de base,** définition UEMOA, est défini comme le solde de base défini au paragraphe 26 augmenté des dons budgétaires.

**31. Le plancher des dépenses de réduction de la pauvreté est une cible indicative pour le programme.** Ces dépenses incluent toutes les lignes budgétaires dans la Liste prioritaire unifiée (LPU) des dépenses de réduction de la pauvreté et celles financées sur les ressources PPTE.

**32. Une limite a été placée sur le montant des dépenses payées à travers des procédures exceptionnelles (sans ordonnancement préalable) à l'exception du service de la dette et les paiements liés aux exonérations fiscales.** La limite est de 5 % du total des dépenses ordonnancées au cours du trimestre pour lequel le repère est évalué.

### ***Délais de transmission***

- 33. Les informations sur les recettes et les dépenses budgétaires de base** seront communiquées mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- 34. Les informations sur les dépenses de la LPU** seront communiquées trimestriellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin de chaque trimestre.
- 35. Les informations sur les dépenses exceptionnelles** seront communiquées trimestriellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin de chaque trimestre.

## **Informations complémentaires pour le suivi du programme**

### **A. Finances publiques**

**36. Les autorités transmettront aux services du FMI les informations suivantes :**

- Des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, ainsi que les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor.
- Le Tableau des Opérations Financières de l'Etat avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, les variations des arriérés et des restes à payer au Trésor. Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- Des données mensuelles complètes sur le financement net non bancaire : (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; (ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et (iii) la variation de l'encours des créances sur l'Etat abandonnées par le secteur privé.
- Des données trimestrielles sur les dépenses pour les lignes de la LPU (situation des crédits votés, libérés et consommés).
- Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, incluant le taux d'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté et notamment la consommation de crédits des principaux ministères concernés (Education nationale, Santé publique, Equipement, Agriculture et Elevage).
- Les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 90 jours de durée.
- Des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et intérêt) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

- La liste des emprunts extérieurs conclus ou en cours de négociation et des prêts envisagés dans les prochains six mois, avec les termes financiers.

## B. Secteur Monétaire

### 37. Les autorités communiqueront mensuellement, dans les huit semaines à compter de la fin du mois :

- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, le bilan consolidé des banques individuelles.
- La situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires.
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.
- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (si nécessaires, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

## C. Balance des paiements

### 38. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- Toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital) dès leur révision.
- Les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année concernée.

## D. Secteur réel

### 39. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- Les indices mensuels des prix à la consommation désagrégés, dans les deux semaines à compter de la fin du mois.
- Les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année;
- Toute révision des comptes nationaux.

## E. Réformes structurelles et autres données

### 40. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- Toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Niger, dans les deux semaines à compter de sa publication.

- Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.
- Tout projet de contrat dans les secteurs minier et pétrolier, y compris les volumes de production et de vente, les prix et l'investissement extérieur.
- Tout accord avec des interlocuteurs du secteur privé ayant des répercussions économiques ou financières pour l'Etat, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

<b>Résumé des Données à Transmettre</b>			
<b>Type de données</b>	<b>Tableaux</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Délai de communication</b>
Secteur réel	Comptes nationaux.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux.	Variable	8 semaines à compter de la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette du gouvernement envers le système bancaire.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire : (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; (ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et (iii) la variation de l'encours des créances sur l'Etat abandonnées par le secteur privé.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant le détail des recettes (DGI, Mensuelle DGD et DGTCP) et dépenses, y compris les remboursements des arriérés intérieurs salariaux et non salariaux, existants à fin 1999, et la variation des restes à payer au Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au niveau du Trésor, par exercice budgétaire de référence (total et RAP à plus de 90 jours).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôts des correspondants du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée, et des dépenses sur ressources PPTE.  Balance générale des comptes du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des soldes des comptes du Trésor et des autres comptables publics à la BCEAO.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire)  Fin du mois + 10 semaines (définitive)
	Formule de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix.  Situation monétaire	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Données monétaires et financiers	Bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, le bilan consolidé de certaines banques individuelles.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Indicateurs prudentiels de supervision bancaire.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions de la Balance des paiements	Variable	A compter de la révision.
Dettes extérieures	Encours et remboursements des arriérés extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs signés et des prêts envisagés, avec les termes financiers.		Fin du mois + 6 semaines
	Tableau sur le service effectif mensuel sur la dette extérieure (principal et intérêts), par rapport aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines